

L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE

ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE
EUGÉNISME. ETHNO-SOCIOLOGIE
ETHNO-PSYCHOLOGIE

SOMMAIRE

DE LA FORMATION DES RACES

par le Professeur George MONTANDON.

A QUELLE RACE APPARTENEZ-VOUS ?

(avec 40 figures et 2 cartes)

par Gérard MAUGER.

POUR LA CREATION D'UN OFFICE DE L'ETAT CIVIL FAMILIAL

par Armand BERNARDINI.

UN PROGRAMME DE GENEALOGIE SOCIALE

par P. RAINGO-PELOUSE.

« L'ETHNIE JUIVE » IV : FORMATION HISTORIQUE DU TYPE RACIAL JUDAÏQUE

par George MONTANDON.

BIBLIOGRAPHIE

ECHOS

BILLET POLITIQUE

par G. MAUGER.

Illustrations de Robert JOEL

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :

D^r George MONTANDON

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

REDACTEUR EN CHEF — Administrateur :

Gérard MAUGER.

REDACTION ET ADMINISTRATION :

68, Rue Villiers-de-l'Isle-Adam — PARIS (20^e)

TELEPHONE : MENilmontant 80-56

SERVICE COMMERCIAL — VENTES et PUBLICITE

PAN, 33, rue Vivienne, PARIS 2^e. Central 55-20.

LE NUMÉRO

5^f
50

L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :
Dr GEORGE MONTANDON,
Professeur d'ethnologie
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :
GÉRARD MAUGER.

N° 4

SOMMAIRE

JUILLET 1941

- | | |
|--|--|
| 1° De la formation des races humaines | par le Dr George MONTANDON,
Professeur d'ethnologie à l'Ecole
d'Anthropologie. |
| 2° A quelle race appartenez-vous ? (avec 40 figures et 2 cartes) | par Gérard MAUGER. |
| 3° Pour la création d'un Office de l'Etat civil familial | par Armand BERNARDINI, membre
de l'Institut International d'An-
thropologie. |
| 4° Un programme de Généalogie sociale | par P. RAINGO-PELOUSE |
| 5° « L'Ethnie juive ». IV : Formation historique du type racial judaïque | par George MONTANDON. |
| 6° Bibliographie (SCHEMANN, MONTANDON, QUERRIOUX, PEMJEAN, REBATET) | |
| 7° Echos | |
| 8° Billet politique | par G. MAUGER. |

Illustrations de Robert JOEL

DE LA FORMATION DES RACES HUMAINES

par George MONTANDON

Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie.

Les questions à traiter conformément à la formule adoptée pour cette revue se pressent sous la plume, et si nous voulions exposer simultanément toutes celles au sujet desquelles nos lecteurs nous demandent de nous exprimer, nos fascicules devraient être quatre fois plus épais. D'autre part, cette revue n'est ni un traité, ni un cours; nous ne pouvons donc pas avancer progressivement à partir de données fondamentales scientifiquement, mais dont l'exposé immédiat aurait rebuté maint lecteur. Ces questions fondamentales en ethnologie, nous ne les perdons pas de vue, mais les exposons au fur et à mesure des circonstances. Dès le numéro 1, nous avons eu l'occasion de parler de l'hérédité et des lois de MENDEL. Aujourd'hui, le limpide article de MAUGER sur les types raciaux de la France nous engage à nous étendre sur la formation des types raciaux en principe.

Si la formation des types (nous rappelons que le terme de *type* ne désigne aucun échelon particulier taxonomique, c'est-à-dire classificatoire, de la hiérarchie des êtres, parce qu'il peut s'appliquer à tout échelon de la hiérarchie), si la formation des types humains, disons-nous, n'était pas plus compliquée que celle des types animaux, nous n'aurions pas à approfondir longuement le sujet.

Les échelons du règne animal étant du plus vaste au plus étroit :

l'embranchement (vertébrés, par exemple);

la classe (mammifères);

l'ordre (carnassiers);

la tribu (pas représentée dans la série prise comme exemple);

la famille (ursidés);

le genre (ours);

l'espèce (ours brun);
la variété (ours brun de Norvège),

(et chaque échelon pouvant comporter des sous-familles, des sous-espèces, etc.), des critiques ont prétendu que cette construction était artificielle et ne correspondait pas à la réalité. Mais en sus du fait que l'esprit humain est obligé de schématiser, c'est-à-dire de simplifier les faits pour en comprendre la complexité, il y a quelque chose de très réel dans la séparation des êtres en catégories étanches : espèces opposées à espèces, genres opposés à genres, familles à familles etc.

BUFFON considérait le *genre* comme le groupe zoologique par excellence, et il est certain qu'encore aujourd'hui, on désigne populairement les animaux par leur nom de genre : « un rhinocéros », « un ours », sans entrer dans plus de détails. Mais LINNÉ a montré que la vraie cellule du règne animal, c'est l'espèce et non le genre, l'espèce étant désignée par un double nom : « rhinocéros bicolore », « ours blanc ». En effet, circonstance capitale, et qui est juste dans la généralité des cas (car les « lois » de la nature sont simplement des règles statistiques comportant presque toujours des dérogations) : *les animaux ne donnent des produits féconds qu'en se croisant entre individus de même espèce* (tandis que des individus de même genre, mais d'espèces différentes, n'ont, habituellement, pas de progéniture ou des produits inféconds). Cependant, dans le cadre de l'espèce, la plus grande fréquence de croisements à l'intérieur d'aires géographiques naturelles a provoqué un compartimentement; on a ainsi, schématiquement, des sous-espèces, se divisant en variétés, se subdivisant à leur tour en sous-variétés, dont tous les individus, nous le répétons, donnent entre eux, des produits féconds.

Telle est la hiérarchie courante pour les *animaux sauvages*.

Si, des animaux sauvages, nous passons aux *animaux domestiques*, nous constatons une modification de ces règles dans le sens de leur perturbation, du chevauchement, du foisonnement des phénomènes. Les types augmentent notablement en nombre, gagnent singulièrement en caractères distinctifs. De simples variétés (appelées « races » en zoologie domestique) diffèrent morphologiquement à tel point les unes des autres que s'il s'agissait d'animaux sauvages, les naturalistes en feraient des espèces distinctes — qui ne sont tout de même que des variétés parce que donnant entre elles des produits féconds.

Ces résultats sont amenés, d'une part, par la sélection artificielle organisée par les éleveurs, mais aussi par la vie domestique commune elle-même. Ces résultats s'obtiendraient-ils avec des espèces quelconques ? — Non pas ! L'Homme a fait des essais de domestication avec d'autres animaux que ceux que nous avons coutume de considérer comme domestiques : le cerf, le zèbre, le guépard, voire le lion. Ces essais n'ont été que momentanés, parce que les éleveurs ont constaté que ces autres animaux ne s'y prêtaient pas. On peut dire que l'Homme a domestiqué tout — ou presque tout — ce qui était domesticable,

et l'on se trouve devant le fait que les animaux susceptibles de domestication étant soumis à ce processus, se révèlent plus différenciables que les espèces sauvages.

Si maintenant nous passons à l'Homme nous observons deux faits importants.

1° Tous les humains croisés entre eux donnent des produits féconds. L'humanité — actuellement — forme donc une seule espèce, celle de l'*Homo sapiens* ou Homme tout court. Mais, aux temps préhistoriques, l'espèce humaine n'était qu'une des espèces du genre hominien; les autres espèces se sont éteintes, non sans avoir peut-être, du fait de croisements à une époque où leurs ascendants réciproques étaient encore proches, laissé des traces dans certains groupes actuels, contribuant ainsi à la différenciation des variétés humaines, appelées, pour l'Homme comme pour les animaux domestiques : *racés*. (Notons subsidiairement que les Préhumains ne comptaient pas seulement plusieurs espèces du genre hominien, mais plusieurs genres, le tout constituant la famille des Hominidés — dont il ne reste aujourd'hui que l'Homme).

2° L'espèce humaine est si peu uniforme que, dans le règne animal, des êtres aussi différents que le Blond, le Nègre, le Jaune, l'Australien, le Bochimán, seraient, sans hésitation, taxés pour le moins d'espèces différentes — alors que leur interfécondité met dans l'obligation de les considérer comme des variétés, c'est-à-dire simplement des *racés*.

Ces deux grands faits constatés, on se demandera à quels facteurs attribuer la formation des *racés*.

L'action du milieu n'est plus aujourd'hui considérée que comme très secondaire. Même si, au cours des temps, cette action n'a pas été nulle et si ses effets se sont à la longue additionnés, ils sont aujourd'hui héréditaires en tant que modifications durables (cf. L'ETHNIE FRANÇAISE, n° 1, p. 10). On peut dire, en somme, que le milieu n'exerce sur la morphologie qu'une action superficielle.

Les *glandes endocrines* (c'est-à-dire à sécrétion interne, comme la glande thyroïde, les capsules surrénales, etc.) jouent vraisemblablement un rôle plus important dans la formation du type racial; c'est ainsi que la morphologie mongoloïde est mise sur le compte d'un hypofonctionnement de la glande thyroïde, la morphologie des Néandertaliens éteints, des Australoïdes et des Europoïdes (Leucoïdes) sur un hyperfonctionnement de l'hypophyse, la morphologie négroïde enfin sur la combinaison d'un hyperfonctionnement de l'hypophyse et d'un hypofonctionnement des capsules surrénales (ce dernier hypofonctionnement provoquant la forte pigmentation). Mais on doit se demander si ces sécrétions internes différentes seraient dues à une physiologie diverse des glandes ou simplement à un chimisme différent des liquides entrant dans l'organisme (du fait, par exemple, de la géologie des territoires habités par les *racés*), ce qui ramènerait à une action, indirecte, du milieu. Cependant, même à supposer que le milieu eût agi par l'intermédiaire des glandes endocrines sur la formation du type jaune ou mongoloïde, pris comme exemple, il est certain que

des Jaunes, déracinés de l'Extrême-Orient, n'en donnent pas moins, où que ce soit, naissance à des enfants de type mongoloïde. Quelle qu'ait été la part du milieu dans la formation des types raciaux, cette part est actuellement inscrite dans le patrimoine héréditaire.

Nous avons dit qu'il n'était pas impossible que certaines espèces hominiennes aient laissé, par *hybridation*, des traces morphologiques dans certaines races humaines actuelles. Il est toutefois digne de remarque que l'on ne soupçonne ces traces pas tant chez les Jaunes et les Noirs que chez les Blancs, à savoir chez certains types européens peu fréquents. Les types mongoloïde et négroïde paraissent au contraire plus récents, non seulement plus récents que ces sous-types aberrants de la race blanche, mais que l'ensemble de cette dernière.

Quels que soient les facteurs qui ont provoqué la différenciation des trois grands types blanc, jaune et noir, les deux phénomènes suivants sont maintenant à retenir.

Ainsi que nous avons eu récemment l'occasion de le faire remarquer à propos de l'enquête d'un quotidien (L'ŒUVRE du 31 mai) : « Un individu étant formé de 2 parents et un siècle correspondant à 3 générations environ, les ancêtres d'un seul individu aujourd'hui vivant, il y a 40 générations, c'est-à-dire au VII^e siècle de notre ère (au temps des « rois fainéants » de la dynastie mérovingienne) auraient été au nombre de *plus d'un trillion* (mille-milliards) — impossibilité parfaite puisque, actuellement, la population de la Terre entière ne dépasse guère les 2 milliards, qu'au VII^e siècle elle ne devait pas atteindre le milliard et la population de l'Europe pas le quart de milliard. Qu'est-ce que cela signifie ? » Le public s'intéresse à l'explication du phénomène, mais ce qui est important c'est la déduction qui en découle, déduction fournie par la suite de notre citation : « Cela signifie que de nombreux ascendants ont fonctionné en qualité d'ascendants communs de plusieurs descendants, du moins à l'intérieur d'une même race : c'est même du fait de ces descendance communes multiples à l'intérieur d'un même groupement que ce groupement est devenu *race*, distincte d'autres groupements à l'intérieur desquels se produisaient les mêmes conjonctions. Ainsi on peut presque dire que tous les individus non stériles d'une race — la formule serait moins vraie pour une grand-race et plus du tout pour l'ensemble de l'humanité — ont participé à la descendance commune, en un mot que *tous descendent de tous*. »

C'est en vertu de ce principe que se légitime la prétention de Cécile SOREL — dont quelques jours plus tard se raillait le même organe — d'avoir princes et rois parmi ses ascendants. Le seul reproche à adresser à la persistante artiste, c'est de croire qu'elle représente une exception, étant donné qu'il en est de même du chiffonnier du coin et que le premier venu d'entre nous, dont la lignée est restée cantonnée entre Alpes et Atlantique, arriverait à des résultats quasi analogues s'il pouvait remonter, dans *tous* ses ascendants, un nombre suffisant de siècles.

Voilà, précisément, ce qui fait la race : des connexions sanguines permanentes au travers des siècles,

connexions qui maintiennent et renforcent, par des croisements constants à l'intérieur du groupement envisagé, les caractères particuliers du type. En amont dans le temps, si l'on admet une souche panterrestre plus ou moins indifférenciée à l'origine, ces caractères particuliers ont été créés par mutation de détails finissant par s'additionner et s'accroissant en vertu du principe d'orthogénèse (développement des êtres, par forces internes, dans une direction donnée) pour former les variétés (races), puis les espèces, puis les genres, etc.

Le second phénomène dont il faille tenir compte quand on parle de l'Homme, c'est la puissance accrue de différenciation entre les races, telle qu'on la constate chez les animaux domestiques en comparaison des animaux sauvages. Sous ce rapport — Eugène FISCHER, alors qu'il était encore à Fribourg-en-Brisgau, a particulièrement attiré l'attention sur le fait — l'Homme doit être considéré comme un animal domestique. Sa manière de vivre en société le met au bénéfice du processus de développement exubérant que l'on constate chez les animaux réduits en domesticité. Mais, comme il s'agit d'une domestication spontanée, nous l'appelons *autodestication* — terme qui a l'avantage de marquer immédiatement qu'il se rapporte à l'Homme.

Le mécanisme combiné de l'hérédité animale et de l'autodestication rendent donc compte de la différenciation des types humains, ceux représentés en France pouvant être ramenés à la hiérarchie taxonomique suivante :

espèce	Homme (<i>Homo sapiens</i>).
grand-race	Leucoïdes (Blancs).
racés	Blonds, Alpino-dinariques, Bruns.
sous-races	Nordiques, Subnordiques, Alpines, Dinariques, Méditerranéens, Subméditerranéens.
somatogroupes	Nord-occidentaux, Norico-Lorrains, Ibéro-Insulaires, Atlanto-méditerranéens, etc., etc.

ce qui nous fait aboutir aux vues développées plus loin par Gérard MAUGER.

Jusqu'ici nous sommes restés confinés sur le terrain zoologique racial au sens strict. N'y a-t-il pas des facteurs humains, inexistantes chez les animaux domestiques, capables d'influer sur le physique de l'Homme ?

C'est certain ! Le type humain, en même temps qu'il s'émiette, aux yeux de l'observateur, en subdivisions de moins en moins marquées, se compartimente en catégories, concordant ou ne concordant pas avec les subdivisions somatiques, et qui sont dans la dépendance du *noos*, de l'esprit ; dans ces catégories que nous avons apprises à connaître sous le nom d'ethnies, et qui sont façonnées par la langue, la religion, les coutumes et la mentalité, le somatique héréditaire ne joue qu'un rôle contingent, conditionnel (rôle très marqué dans certaines ethnies, effacé dans d'autres).

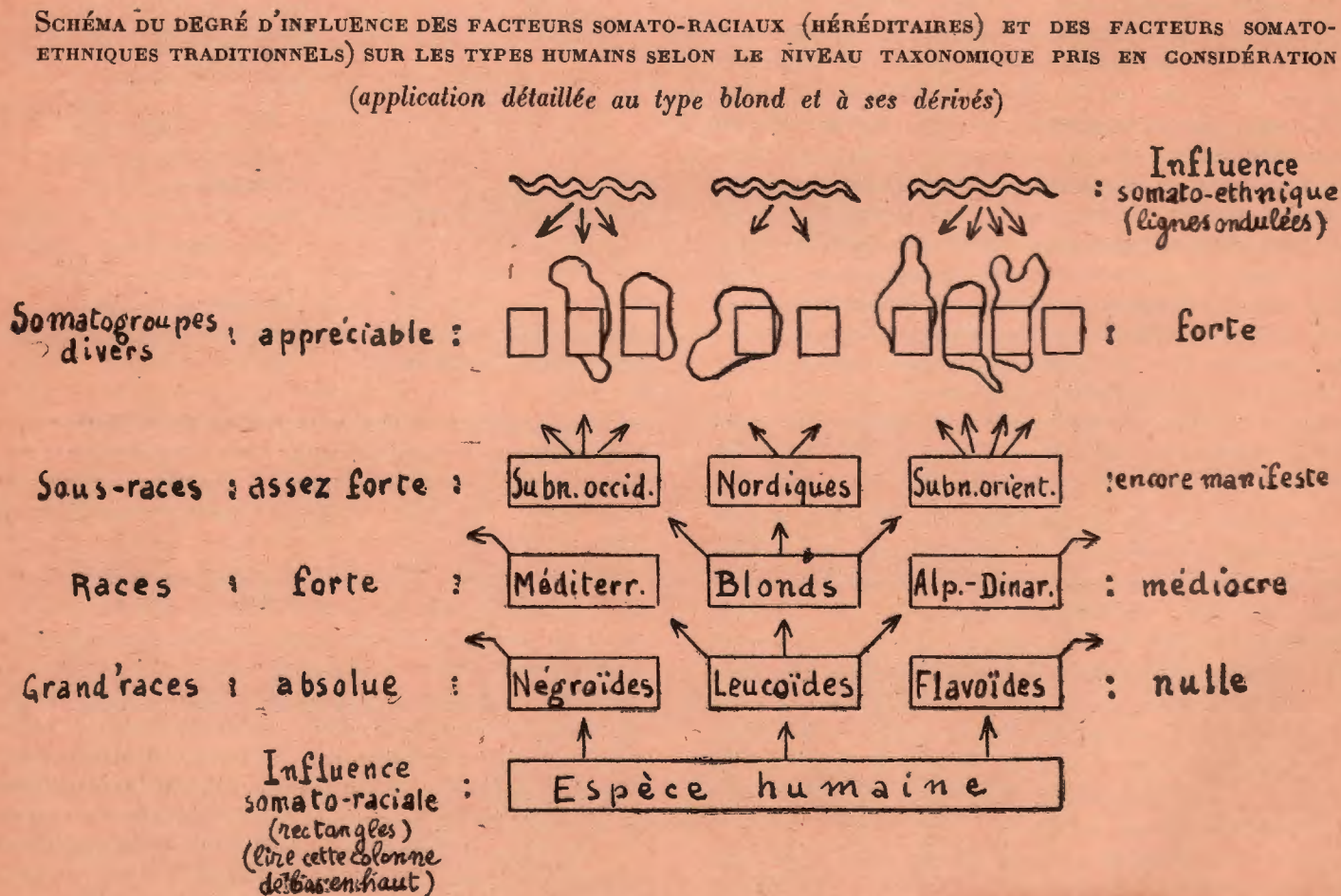
Mais l'ensemble des facteurs noologiques pourrait-il réagir sur le *soma*, le corps ? Il ne faut pas en douter et nous donnons immédiatement un exemple qui fasse comprendre le phénomène. Le faciès allongé, souligné de rides dédaigneuses, du lord anglais, est un de ces aspects dictés par le *noos* et qui se maintiennent dans la lignée par tradition, c'est-à-dire par imitation plus ou moins consciente. Nous appelons ce phénomène l'*automodelage*, pour le distinguer de l'autodomestication qui est spontanée, tout-à-fait inconsciente.

Il sera souvent difficile de dire si une particularité morphologique est due à l'autodomestication ou à l'automodelage, car les deux facteurs jouent simultanément. On peut admettre que la dépigmentation des Nordiques, la grande stature de peuplades-castes comme les Bahima et les Batoussi de l'Est-Africain (auxquels les très grands Cromagniens de la préhistoire sont peut-être comparables sous le rapport social), la pilosité des Toda de l'Inde et des Aïnou du Japon, sont des phénomènes d'autodomestication. L'automodelage, lui, se manifeste surtout dans la *mimique* et l'*allure*. Sans parler de faciès de caste, tel celui mentionné du lord anglais, ce que nous appelons le « masque juif » est un produit combiné d'autodomestication et d'automodelage. L'allure dégingandée du type judaïque sera même un pur produit d'automodelage — le Juif, subconsciemment, se donnant l'apparence de ne pas vouloir d'une attitude posée, qu'il ne possède en effet pas à l'état naturel. C'est enfin à l'automodelage que sont dûs le rude faciès de diverses populations maritimes ou la démarche particulière de maints habitants des montagnes.

Si nous rapportons ces deux phénomènes à ce que nous avons dit de l'hérédité (n° 1, mars, de L'ETHNIE FRANÇAISE p. 10), on se rendra compte que les effets de l'autodomestication sont en somme des *modifications durables*, et que ceux de l'automodelage sont des *modifications passagères*.

Les facteurs noologiques, traditionnels, ethniques, viennent ainsi à la rencontre des phénomènes héréditaires, strictement raciaux, pour construire le *phénotype* (type apparent) des derniers groupes de la taxonomie, groupes somatiques ou somatogroupes. Mais ces somatogroupes pourront être sous l'influence prépondérante de l'un ou de l'autre des deux facteurs mentionnés. Si ce qui frappe principalement dans le phénotype est strictement racial, on a des *groupes somatiques raciaux* (somato-raciaux) ; si c'est un maintien dû au facteur ethnique qui en impose, on a affaire à des *groupes somatiques ethniques* (somato-ethniques). Ces deux groupes correspondent en somme à ce que EICKSTEDT appelle *Lokaltypen* (nos types somato-raciaux) et *Gautypen* (nos types somato-ethniques). Mais en sus du fait que le terme de « Gau » est une désinence territoriale à peu près intraduisible, nous préférons une terminologie non pas topographique, mais causale. La qualification de somatogroupe racial (raci-somatogroupe) et de somatogroupe ethnique (ethno-somatogroupe) fournit cette terminologie causale.

Graphiquement on se représentera la genèse des groupes terminaux c'est-à-dire des groupes somatiques, comme suit :



Il est bien entendu que si l'on peut toujours subdiviser un type en sous-types, il n'y a pas à dissocier statistiquement les somatogroupes raciaux des somatogroupes ethniques, puisque les facteurs formatifs combinent leurs effets à tous les degrés des possibilités. On parlera de groupes somatiques — un point c'est tout ! Mais nous avons tenu à analyser pour nos lecteurs le processus de la formation des types, et la con-

vergence de l'effet des divers facteurs ne doit pas nous faire oublier que ces derniers ressortissent à deux éléments fondamentaux distincts : à la race considérée zoologiquement d'une part, à l'élément proprement humain qu'est le *noos*, l'esprit, d'autre part, le fruit de leur résultante combinée étant l'*ethnie* (*Volkstum*), facteur primordial de l'histoire des peuples.

A QUELLE RACE APPARTENEZ-VOUS ?

par Gérard MAUGER

INTRODUCTION

Depuis la parution de notre Revue, nous avons souvent reçu des demandes émanant de personnes qui désirent connaître leur exacte appartenance raciale.

Il est évident que les caractères somatiques déterminant l'identification raciologique des individus devraient figurer sur leurs papiers de famille et d'identité et il est probable que nos législateurs finiront par y venir, mais en attendant, il est intéressant pour chacun d'établir soi-même un diagnostic racial sommaire.

Les pages qui suivent résument aussi brièvement que possible l'essentiel de la classification des types

raciaux de la France, nos données étant pleinement conformes aux enseignements du Professeur MONTANDON.

Nous rappelons que le lecteur ne trouvera rien dans ces lignes se rapportant aux Celtes, aux Latins, aux Germains, aux Gaulois, aux Gaëls, aux Francs etc... tous termes assez familiers, mais employés à tort et à travers pour désigner des races, alors qu'il se rapportent à des ethnies ou des peuples. Or, nous nous plaçons aujourd'hui sur le plan purement racial, c'est-à-dire anthroposomatique.

Voici les 8 types principaux que l'on discerne en France :

<i>Les 3 races dont relèvent les 8 types</i>	<i>Désignation brève des 8 types</i>	<i>Leur désignation plus explicite</i>
Race blonde	1. Nordique 2. Nord-occidental 3. Norico-lorrain	Nordique Subnordique nord-occidental Subnordique subdinarique ou norico-lorrain
Race alpine	4. Dinaroïde 5. Alpin	Subalpin dinaroïde Alpin
Race méditerranéenne.....	6. Franco-basque 7. Atlanto-méditerranéen 8. Méditerranéen	Subméditerranéen franco-basque Subméditerranéen atlanto-méditerranéen Méditerranéen proprement dit ou Ibéro-Insulaire

Trois remarques préliminaires sont à faire au sujet de ce tableau.

Si l'on place aux deux extrémités de la série les types accentués blond et méditerranéen, les 8 types pris en considération représentent une échelle transitionnelle tant au point de vue morphologique que géographique.

En second lieu, il faut se dire que les 8 types sont loin d'avoir la même importance tant du point de vue de leur signification raciale que du point de vue numérique. Ainsi, les Nordiques ou Blonds proprement dits sont très peu nombreux en France (ils n'y atteignent certainement pas 1 %), mais ils sont très importants comme incarnant le pôle racial autour duquel gravitent morphologiquement nos très nombreux Subnordiques (30 0/0 environ). Le type franco-basque, lui, est aussi très peu nombreux, n'atteignant pas non

plus 1 0/0 ; cependant il ne représente nullement un pôle morphologique de départ, mais un aboutissement, une voie de garage. Si nous le mentionnons tout de même, c'est parce que — les populations de l'ethnie française étant considérée racialement — il est un type tout à fait *sui generis* dans le monde méditerranéen.

Enfin le lecteur doit se pénétrer de l'idée que si la majorité des Français peuvent être rattachés à l'un ou à l'autre des 8 types étudiés (leur force numérique sera donnée en finale), ceux qui représentent des types à l'état accentué sont en petite minorité et qu'il est de très nombreux individus dont il est difficile de déterminer l'appartenance — résultat des innombrables brassages auxquels a été soumise notre population au cours des temps. Mais il faut bien partir des types accentués et aujourd'hui plus ou moins fixés ! Et pour soutenir les vues exposées, nous avons demandé à l'éminent

artiste qu'est Robert JOËL de dessiner, d'après une série de documents caractéristiques, un représentant de chacun des 8 types raciaux de France.

TERMINOLOGIE

Pour bien faire, il nous aurait fallu commencer par le commencement et exposer la distribution des grandes races sur le globe. Mais cela, c'est la méthode didactique qui s'enseigne dans les cours et dans les traités d'anthropologie. Dans une revue destinée au grand public, on est obligé de débiter par ce qui intéresse plus directement ce dernier ; et c'est plus tard que, souvent, le public réclame lui-même les bases générales du problème, dont il a appris à connaître les éléments locaux.

Nous partons donc des trois races fondamentales de l'Europe, disposées parallèlement du nord au sud, et qu'il nous faut connaître puisque toutes trois sont représentées chez nous, en France, par l'une ou l'autre de leurs variétés :

au nord : les Nordiques ou Blonds.

au centre : les Alpains

au sud : les Méditerranéens.

Le *Nordique* typique est blond, aux yeux bleus, grand, à la tête et au visage plus ou moins allongés. Il est rare en France et ne constitue nulle part une population compacte. Il est nécessaire cependant de le citer, d'une part parce qu'il représente morphologiquement — selon L'ETHNIE FRANÇAISE d'avril, p. 6 — l'« étendard » de la grande race blanche, et même de l'humanité, d'autre part parce que son existence répond de celle des *Subnordiques*.

Les *Subnordiques* exigent une assez longue explication.

La vieille théorie de Giuseppe SERGI, qui ne distinguait, en somme, que deux grands types en Europe, les têtes larges ou brachycéphales (les Alpino-dinariques) et les têtes longues ou dolichocéphales, c'est-à-dire les Méditerranéens et les Nordiques réunis, nous revient actuellement d'Amérique sous une nouvelle forme.

Selon cette théorie, les Nordiques seraient simplement des Méditerranéens dépigmentés.

Il est certain que les Blonds sont des Humains dépigmentés, le blondisme n'étant pas un caractère primordial. Mais, contrairement à la théorie mentionnée, il n'est pas nécessaire que les Nordiques soient les descendants d'ex-Méditerranéens dépigmentés. Les Nordiques pourraient être les descendants des Hommes du Paléolithique supérieur (âge récent de la pierre taillée) qui se seraient dépigmentés. La question n'est pas résolue (les deux modalités pourraient avoir joué simultanément).

D'autre part, si le fait d'une dépigmentation consécutive à un état pigmenté nécessite que des *Subnordiques* préhistoriques aient précédé dans le temps les Nordiques, ces *Subnordiques* préhistoriques ne sont certainement pas les ascendants de l'ensemble des *Subnordiques* actuels ; ceux-ci sont en majorité des produits de croisement récent des Nordiques soit avec les Alpino-dinariques, soit avec les Méditerranéens.

De façon générale, s'il paraît logique de partir du

passé pour aboutir au présent, cette méthode suscite, en anthropologie, le risque de se fourvoyer. De quoi sommes-nous en effet certains ? — D'une part, des types actuels, d'autre part des types les plus anciens, et par types les plus anciens il faut entendre les *Hominidés* (terme général pour toute la famille englobant l'Homme et ses ascendants à forme déjà plus ou moins humanoïde) qui ne sont pas encore des Hommes, à savoir les *Anthropiens* du Paléolithique moyen, c'est-à-dire d'il y a quelque 500.000 ans (*Pithécantrope*, etc., pas encore découverts en Europe) et les *Hominiens*, qui ont vécu au Paléolithique moyen, il y a environ 100.000 ans, et sont bien connus sous le nom de *Néandertaliens*. Si les anthropologues sont si sûrs de leurs vues quant aux *Hominiens*, c'est que ces derniers diffèrent à tel point des Hommes qu'il n'y a aucune difficulté à les en distinguer, quelles que soient la couche de terrain et les conditions dans lesquelles on les trouve.

Les premiers Hommes, ceux du Paléolithique supérieur, datant d'environ 25.000 ans, sont encore souvent reconnaissables à certains caractères primitifs, même quand on ne peut pas déterminer la couche géologico-archéologique à laquelle ils appartenaient (notons d'ailleurs la découverte récente d'Hommes fort ressemblants aux actuels, et qui paraissent provenir de couches du Paléolithique moyen des *Hominiens* ; l'appartenance réelle des squelettes en question à cette époque lointaine nécessite l'admission de deux rameaux parallèles, l'un hominien en voie de disparition, l'autre, humain, en voie d'ascension ; la question n'est pas encore définitivement résolue, mais il est clair que l'époque de ces Hommes très anciens ne peut être déterminée que par leur situation dans le terrain et non pas par leur morphologie).

De même que pour ces Hommes très anciens, mentionnés entre parenthèses, la tâche devient difficile, malgré le grand nombre des découvertes, lorsque, dès le Mésolithique et le Néolithique (âge de la pierre polie), l'on a affaire à l'Homme récent. C'est ici surtout qu'on risque de faire fausse route en voulant tracer la généalogie des lignées raciales. Aussi, ne partons-nous pas de l'inconnu au connu, mais selon la méthode adoptée par le Professeur MONTANDON, du connu, c'est-à-dire des types actuels, à l'inconnu, c'est-à-dire au passé.

Actuellement les Nordiques, dont le centre est dans le sud des pays scandinaves, sont entourés, en demi-couronne, d'une zone de *Subnordiques*, autrement dit de types dont le caractère nordique est atténué. C'est d'ailleurs au Professeur MONTANDON que l'on doit la proposition d'étendre le terme de *Subnordiques* à toute cette zone, dont les types étaient autrefois subdivisés en groupes plus ou moins indépendants ne relevant pas d'un principe général (un seul de ces groupes, plus ou moins périlbaltique, étant appelé, d'après DENIKER, *subnordique*). Nos *Subnordiques* au sens large comprennent 4 types principaux (où l'on peut encore déterminer des sous-types) : les *Nord-occidentaux*, les *Noriques*, les *Daliques*, *Phaliques* ou *Atlantico-nordiques*, et les *Est-baltiques*. Bien que les seuls deux premiers sous-types intéressent la France, nous devons établir brièvement le diagnostic différentiel des deux derniers et le ferons même immédiate-



Carte 1. — Distribution des principales races et sous-races de l'Europe.

ment, dans ce paragraphe relatif à la terminologie, pour ne pas discuter dans le vide.

Les Nord-occidentaux sont châains en général, les Noriques, les Atlanto-nordiques et les Est-baltiques sont blonds (bien que, pour certains d'entre eux, d'une teinte différente de celle des Nordiques).

Sous le rapport de la taille, les Atlanto-nordiques sont grands ou très grands et massifs, les autres, en général, sur-moyens.

En ce qui concerne la forme de la tête, les Atlanto-nordiques sont dolichocéphales ou mésocéphales, les Nord-occidentaux sous-dolichocéphales ou mésocéphales, tandis que les Noriques et les Est-baltiques sont généralement sous-brachycéphales.

Les Est-baltiques ont couramment le nez plus ou moins relevé, ce qui les apparente aux Laponides. Les *Atlanto-nordiques* ont les orbites basses et enfoncées, le visage large (contrairement aux Nordiques), d'où résulte une asymétrie cranio-faciale (crâne long pour face courte, dans ce cas). C'est l'ensemble des trois caractères : grands stature, asymétrie cranio-faciale et aplatissement des orbites qui fait considérer le type atlanto-nordique comme un des types descendants de l'Homme de Cromagnon du Paléolithique supérieur. La terminologie même exprime la chose. En effet, le type de Cromagnon est fréquemment appelé *Homo atlanticus*, et le préfixe *atlanto* marque cette ascendance supposée, non seulement pour l'Atlanto-nordique, mais aussi pour l'Atlanto-méditerranéen dont il sera question ci-dessous et pour l'Atlanto-dinarique (1).

Nous avons vu que des termes synonymes de celui, explicatif, d'Atlanto-nordiques, sont ceux de Daliques et de Phaliques. « Dalique » vient de la province suédoise de Dalécarlie, « Phalique » de la province allemande de (West)phalie, province où l'on a observé le type en question. Quant aux Est-baltiques, ils se trouvent, principalement, comme le veut leur nom, à l'Est de la Baltique.

Des deux types subnordiques intéressant la France, les *Nord-occidentaux* portent également une désignation géographique, et fort exacte. Ils sont en effet clairsemés en Grande-Bretagne et dans le nord de la France (principalement dans certains cantons de la Normandie, de l'Île-de-France, ainsi que des départements du Nord et du Pas-de-Calais). Leur dénomination est aussi bien valable par rapport à la France seule que par rapport à l'ensemble de l'Europe.

La désignation de l'autre groupe subnordique de France est plus difficile. Cet autre groupe a une distribution notablement plus vaste que les Nord-occidentaux : enserrant leurs divers îlots, il s'étend, avec des interruptions, du Cotentin, et même du Morbihan, jusqu'au Jura. DENIKER l'avait appelé *sous-race subdinarique*. Cette terminologie donnait l'impression fautive

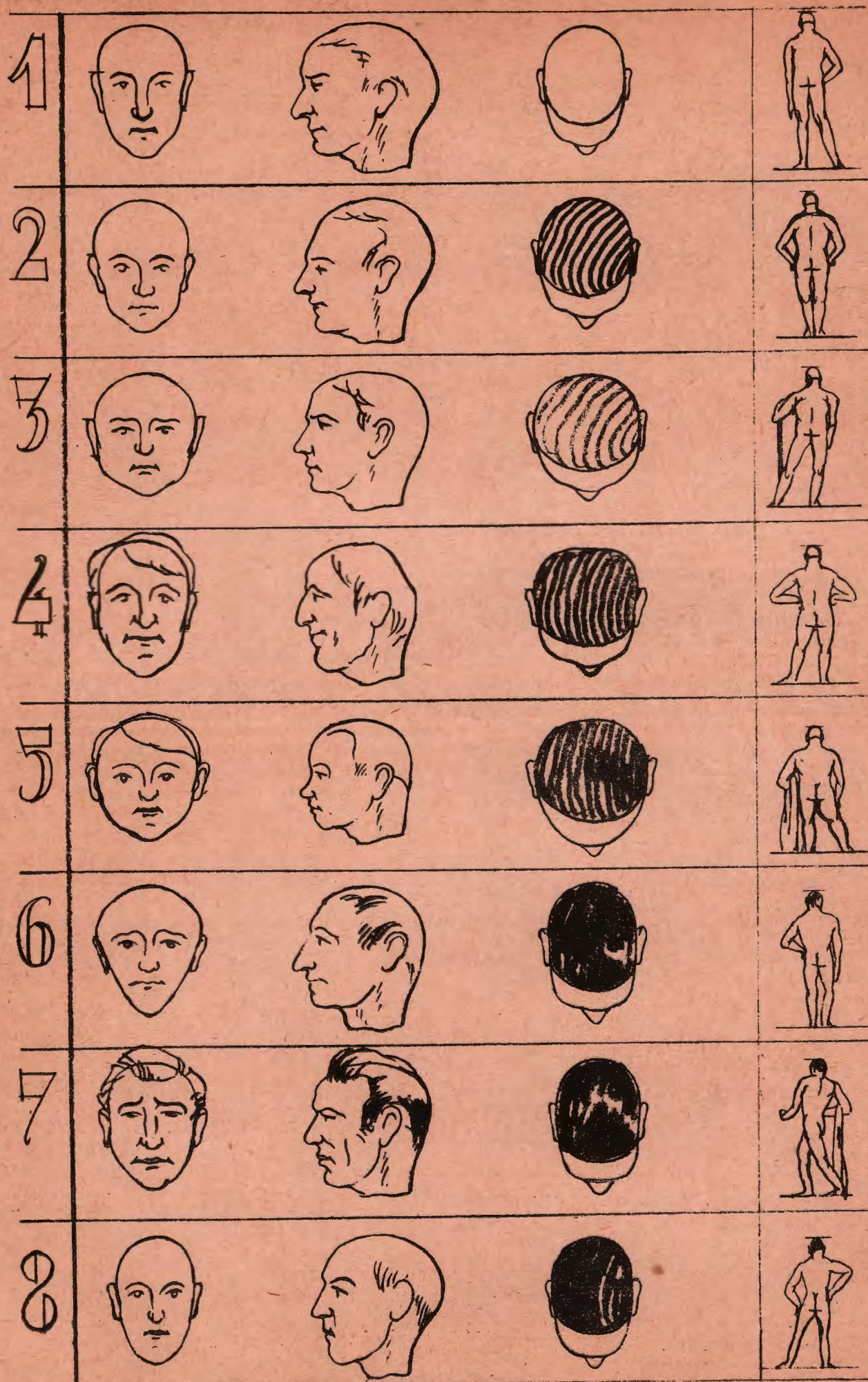
que l'on avait affaire à une variété de l'Alpino-dinarique, alors que, tant du point de vue historique que du point de vue morphologique, il s'agit d'un type plus près du Nordique que du Dinarique. Comme, d'autre part, DENIKER mettait les Nord-occidentaux en rapport avec les Méditerranéens, on ne voit pas pourquoi (1), il en résultait finalement pour cet auteur sans qu'il exprimât la chose (il ne l'aurait certainement pas affirmée, si on lui avait posé la question), que la France n'héberge aucun élément nordique ou constitutif du nordisme.

MONTANDON propose, pour ce second grand type subnordique de France, le plus répandu des deux, le terme de *Norico-lorrain*, et il le motive comme suit. Le D^r COLLIGNON, un des principaux anthropologues français du XIX^e siècle, qui se livra à des enquêtes fondamentales dans l'armée, appelait « lorrain » le type subdinarique de DENIKER. Certes, ce type est fortement représenté en Lorraine (et Louis MARIN, dont plusieurs de nos lecteurs connaissent la silhouette, en est un bon échantillon), mais le terme de lorrain, trop restreint naturellement par rapport à l'Europe, l'est même beaucoup par rapport à la France. D'autre part, on appelle fréquemment aujourd'hui *Noriques*, les Subalpins et Subdinariques blonds. La Norique était une province romaine, correspondant aux Alpes noriques ou autrichiennes ; ce terme de « norique » invoque donc quelque chose de plus ancien qu'actuel ; il s'applique ensuite à une région moins excentrique que la région dinarique (qui est au sud-est de la région norique) et finalement, le terme de « norique » évoque phonétiquement, de façon involontaire, le terme de « nordique ». On qualifiera donc de Noriques les brachycéphales ou sous-brachycéphales blonds situés entre les Nord-occidentaux à l'ouest et les Est-baltiques à l'est, leurs différentes variétés étant susceptibles d'être caractérisées par une seconde qualification. C'est ainsi que ceux de France seront légitimement qualifiés de *Norico-lorrains*, par accouplement d'une désignation large, européenne, et d'une désignation restreinte française, appropriée, ce double terme se laissant aisément englober dans l'ensemble subnordique, et se rattacher ainsi au grand type nordique.

Nous avons ensuite les *Dinaroides* qui sont des Alpains de grande taille. Pourquoi donc ne pas dire « Dinariques », comme DENIKER ? — Parce que les Dinariques vrais ne sont pas simplement des Alpains de grande taille. De même que l'Alpin, le Dinarique est brunet et brachycéphale, mais ils ne diffèrent pas seulement sous le rapport de la stature. Leur brachycéphalie n'est pas similaire : tandis que l'Alpin a l'occiput

(1) Il s'agit là d'une autre variété de Subnordiques, mise en rapport avec le type néolithique de Borreby (Danemark). On la trouve aujourd'hui chez certains individus des côtes scandinaves méridionales, et on prétend y voir des descendants de Cromagnons brachycéphales — pour autant que ces deux qualifications ne jurent pas d'être accouplées, car un des principaux caractères du type de Cromagnon, c'est la dolichocéphalie. La grande stature du type de Borreby, alliée à certains traits primitifs du crâne, a provoqué cette association qualificative, mais on expliquera la situation de façon plus complète et moins hypothétique en disant qu'il s'agit de *Dinariques blonds* c'est-à-dire d'un type de grande taille et brachycéphale, mais blond.

(1) En effet, ce rapprochement est plausible si l'on adopte l'hypothèse américaine, ci-dessus mentionnée, d'une production des Nordiques par dépigmentation des Méditerranéens, mais DENIKER ne soutenait rien d'approchant. Aussi, du point de vue systématique, ne peut-on que se rallier à l'opinion exprimée à ce sujet par Eugène SCHREIDER (*Les types humains. Première partie. Les types somatiques*, Paris, Hermann, 1937, n° 495 des « Actualités scientifiques et industrielles » p. 92) : « Comme on le voit, avec le temps les classifications s'affinent, les subdivisions se multiplient, sans toutefois bouleverser de fond en comble les distinctions antérieurement établies. Dans notre tableau il n'existe qu'une seule contradiction frappante et assez curieuse : la race nord-occidentale est rattachée par DENIKER (à vrai dire, à titre hypothétique) à la race littorale, donc au groupe mélanochroïde ou brun, tandis que pour MONTANDON elle se dissout dans la variété subnordique de la race blonde. En réalité, il s'agit d'un type à cheveux châains, assez clairs. La solution adoptée par MONTANDON semble être la plus plausible. »



Les 8 types raciaux de France, schématiquement:

1: Nordique. 2: Nord-Occidental. 3: Norico-Lorrain. 4: Dinaroïde. 5: Alpin.
6: Franco-Basque. 7: Atlanto-Méditerranéen. 8: Méditerranéen

arrondi, le Dinarique l'a aplati, en « coup de hache »; de plus, caractère essentiel, l'Alpin a la face courte, et comme sa tête présente le même caractère, le rapport cranio-facial est harmonique. Le Dinarique, par contre, a le visage allongé, d'où rapport cranio-facial disharmonique (disharmonie inverse de celle du type de Cromagnon, chez lequel une face courte s'oppose à une tête longue). Dans sa face courte, l'Alpin a un nez fréquemment retroussé légèrement, tandis que le Dinarique présente presque toujours, dans sa face longue, un grand nez plongeant, soit droit, soit busqué. Enfin, l'Alpin a souvent les lèvres pleines, tandis qu'elles sont minces chez le Dinarique. Or, il s'en faut de beaucoup que, chez les brachycéphales brunets de grande taille de France, on ait affaire à de vrais Dinariques. Il en existe : nous en avons observés et la Figure 4 en donne un exemple approché. Mais la majorité d'entre eux ne sont que de grands Alpains, résultat d'autant plus probable de mélanges locaux que les brachycéphales de grande taille se rencontrent principalement aux abords des massifs où l'Alpin typique est concentré. Il est donc légitime de qualifier l'ensemble des grands brachycéphales brunets de France de Dinaroides plutôt que de Dinariques.

Le type *alpin* a été aussi appelé « cévenol » et « celte ». Le terme de « cévenol » est juste, mais trop restreint, et, de façon générale, les termes restreints doivent, de préférence, continuer à désigner les groupes locaux ethniques, et non pas les types raciaux généraux. Quant à l'appellation de « celte », elle doit être définitivement rejetée de la raciologie, pour être uniquement destinée à la linguistique et à l'ethnologie.

— L'ETHNIE FRANÇAISE se propose de revenir en détail, dans un de ses prochains numéros, sur ce que sont les Celtes et les Gaulois par rapport aux Français.

Nous abordons le grand groupe méditerranéen par les *Franco-basques*. Mais pourquoi parler de Basques, puisque ce terme est ethnique avant tout, et non pas racial ? — Parce que, tout ethnique que soit le terme, les Basques ont des caractères somatiques qui les distinguent des autres entités raciales voisines. Leur tête est particulièrement remarquable par ses tempes renflées et par son menton pointu, ce qui donne à l'ensemble du visage, vu de face, un contour triangulaire; dans ce triangle se détache, de plus, un grand nez en lame de couteau. Cet ensemble facial s'observe aussi bien chez les Basques espagnols que chez les Basques français. Pourquoi donc dire les *Franco-basques* ? — Parce qu'il en va ici un peu comme pour le type juif. MONTANDON a montré (voir L'ETHNIE FRANÇAISE de mai/juin et ce numéro-ci) que le masque juif peut s'associer soit à un crâne dolichocéphale araboïde, soit à un crâne brachycéphale arménoïde. Similairement, la face basque typique s'associe, en Espagne, à une boîte crânienne mésocéphale, et, en France, à une boîte crânienne brachycéphale. La dolichocéphalie relative du Basque d'Espagne aura été influencée (ou, plus probablement, maintenue) par les alliances avec les Ibéro-insulaires dolichocéphales tandis que, chez les Basques de France, la brachycéphalie du Massif Central a fait, au cours des temps, sentir son effet. Il nous faut donc, même racialement, parler de *Franco-basques*.

Lorsque DENIKER créa le terme d'*Atlanto-méditer-*

ranéens, il n'entendait qualifier le type en question que du point de vue géographique, les Atlanto-méditerranéens se trouvant, en France méridionale, sur les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée, plutôt qu'à l'intérieur — et c'est pour cette raison qu'il désignait le même groupe du terme synonyme de « sous-race littorale ». Mais nous avons vu qu'aujourd'hui la désinence *atlanto* a, pour beaucoup d'auteurs, une signification génétique, remémorant une descendance, réelle ou prétendue, et seulement partielle bien entendu, de l'*Homo atlanticus* ou de Cromagnon. Ce dernier type était très grand (1 m. 80 en moyenne); cela signifie que l'Atlanto-méditerranéen est grand par rapport à l'Ibéro-insulaire dont nous allons parler, tous les deux étant très foncés de complexion ou pigmentation.

Les Atlanto-méditerranéens se poursuivent aujourd'hui bien au delà des frontières de la France ; on en trouve jusque dans le sud de la Russie, où ils sont appelés « Méditerranéens pontiques ». De façon générale, les Atlanto-méditerranéens sont plutôt continentaux, les Ibéro-insulaires, plutôt insulaires, ou péninsulaires.

En effet, les *Ibéro-insulaires*, ainsi dénommés par DENIKER, sont principalement cantonnés en Ibérie (Espagne et Portugal) et dans les îles de la Méditerranée (Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile, Crète, Chypre et petites îles). Sur le continent, ils occupent principalement, en sus de l'Ibérie, en France le territoire s'étendant du pays basque au Limousin (compris), en Italie, le sud de la péninsule à partir de Rome.

Il pourrait sembler que nous nous sommes étendu bien longuement sur la terminologie. Mais rien n'est plus nécessaire qu'une terminologie motivée et expliquée. Un objet bien étiqueté est déjà à moitié connu. Ce que nous avons à dire maintenant, systématiquement, de la typologie, en sera simplifié et éclairé.

TYPLOGIE (1)

Le *Nordique* (Fig. 1) est blond, ses yeux sont bleus; sa stature est grande, bien proportionnée. Bien qu'on le qualifie souvent de dolichocéphale, c'est plutôt un sous-dolichocéphale (77 en moyenne). Les arcades

(1) Pour l'échelle des *statures*, nous renvoyons à L'ETHNIE FRANÇAISE de mai-juin n° 3, p. 17, note 5.

Pour l'échelle de l'*indice céphalique*, nous devons ajouter ce qui suit à la note 6 de la même page.

Le rapport de la largeur de la tête à sa longueur supposée 100 donnant l'indice céphalique, on distingue donc les trois grandes classes suivantes :

Têtes longues (dolichocéphales)	71 et moins
Têtes moyennes (mésocéphales)	76 à 80
Têtes courtes (brachycéphales)	81 et plus

(ces chiffres étant diminués de 1 unité lorsqu'il s'agit du crâne et non de la tête vivante).

Mais il est nécessaire de savoir que si cette échelle, devenue courante parce que, étant quinaire, elle est très simple, l'échelle de DENIKER (simplification de celle de BROCA qui tenait compte de décimales), plus nuancée, est encore fort usagée ou du moins souvent citée :

Dolichocéphales	77 et moins
Sous-dolichocéphales	78 à 79
Mésocéphales proprement dits	80 à 81
Sous-brachycéphales	82 à 83
Brachycéphales	84 et plus

(chiffres diminués de 1 pour les crânes).

Nous aurons en vue, dans notre description, la nomenclature quinaire mais il vaut toujours mieux, surtout quand il s'agit de sous-dolichocéphalie, de mésocéphalie et de sous-brachycéphalie, c'est-à-dire des valeurs non extrêmes, préciser par un chiffre la qualification. En effet, la situation est plus claire quand on voit à quelle échelle rapporter les qualificatifs, et quand on sait si l'auteur, par rapport à l'échelle quinaire, appelle par exemple, sous-brachycéphalie la brachycéphalie faible 81-82 ou bien la mésocéphalie forte (79-80).



Fig. 1. — Type nordique
(Croquis d'après photo d'un originaire d'Alsace)

sourcilières sont relativement fortes, le vertex (sommet de la tête) est plutôt aplati, la partie inférieure de l'occiput proémine souvent assez fortement. La face est plutôt allongée, comme la boîte crânienne, de sorte que la tête est harmonique. Le nez est droit.

La France a deux principaux types de *Subnordiques* : le Nord-occidental et le Norico-lorrain. Tous deux sont des Nordiques atténués, mais le premier paraît l'être plutôt par métissage avec le Méditerranéen (venu le long des côtes), tandis que le second l'est par métissage avec l'Alpin et le Dinarique.

Le *Nord-occidental* (Fig. 2) est châtain, ses yeux sont bleuâtres ; sa stature est surmoyenne ou grande. C'est un mésocéphale avec tendance à la sous-dolichocéphalie (78-79.) Autour de cette moyenne, son aspect est fort variable.

Le *Norico-lorrain* (Fig. 3) est blond, plus blond donc que le Nord-occidental, les yeux étant clairs de façon correspondante ; sous le rapport de la pigmentation, il se rapproche ainsi davantage du Nordique que le Nord-occidental. Mais sous le rapport de la charpente, il est plus proche de l'Alpino-dinarique ; en effet, sa stature est surmoyenne ou grande, mais généralement plus trapue que celle du Nord-occidental. Sous le rapport de l'indice céphalique, le Norico-lorrain est aussi plus proche de l'Alpin que du Nordique, cet indice marquant chez lui la sous-brachycéphalie ou la brachycéphalie (82 à 85). Le Norico-lorrain nous paraît moins varier que le Nord-occidental.

Il faudrait se garder de considérer les Nord-occidentaux et les Norico-lorrains comme aussi schématiquement séparés que l'indique la Carte 2 ; celle-ci ne mon-



Fig. 2. — Type nord-occidental

tre que les territoires de plus grande concentration relative. A Paris, les Nord-occidentaux nous paraissent tout aussi nombreux que les Norico-lorrains. En



Fig. 3. — Type norico-lorrain
(Croquis d'après photo d'un originaire du Doubs)

tout cas, front aux autres types, ils forment ensemble le bloc subnordique, caractérisé d'emblée par son blondisme plus ou moins atténué.

Le *Dinaroïde* (Fig. 4) va de l'Alpin au Dinarique (dont les principaux caractères ont été spécifiés à propos de la terminologie), en marquant une connexion quelconque avec le Subnordique. C'est un type transitionnel par excellence, donc fort variable. En un mot, c'est un Subalpin de plus ou moins grande taille. Le sujet de la Figure 4 ayant le nez plongeant, rappelle, sous ce rapport, plus le Dinarique que l'Alpin. Dans une classification abrégée ne se rapportant qu'à la France, ce Subalpin se rattache naturellement à l'Alpin.



Fig. 4. — Type dinaroïde
(Croquis d'après photo d'un originaire d'Auvergne)

L'Alpin (Fig. 5) est un « brunet », c'est-à-dire qu'il a les cheveux foncés et les yeux bruns, sans toutefois qu'ils soient généralement aussi foncés que chez le Méditerranéen. On le traite couramment de petit, mais il ne l'est qu'en comparaison ; en réalité, c'est un sous-moyen, dont la moyenne est de 163 à 164 centimètres. Il est vrai qu'il paraît plus petit qu'il ne l'est du fait de sa charpente trapue. C'est un brachycéphale franc, son indice moyen étant de 86 (88,8 dans la Lozère qui offre les têtes les plus larges de France). Comme la face est également courte, le rapport cranio-facial est harmonique, tandis que, nous l'avons dit, le Dinarique est disharmonique (par longueur de la face) ; mais l'Alpin se distingue aussi du Dinarique par les contours arrondis de ses formes craniennes, tandis que le Dinarique est comme « équarri » (nous avons mentionné plus haut le « coup de hache » typique du haut de l'occiput

chez ce dernier). Enfin, tandis que le Dinarique a le nez plongeant, celui de l'Alpin est habituellement soit droit, soit légèrement retroussé (il y a, bien entendu, toujours des exceptions et nous connaissons un Alpin parfait sous tous les rapports sauf sous celui du nez légèrement aquilin). Nous avons dit que l'Alpin a les lèvres pleines, mais, ce disant, nous avons encore plus parlé par comparaison avec le Dinarique que de façon absolue, car le Dinarique a les lèvres souvent fort minces, certainement plus qu'aucun des autres types européens.

Fait remarquable et sur lequel a insisté ARANZADI, l'Hispano-basque a une pigmentation souvent moins foncée (iris fréquemment noisette, verdâtre ou bleuâtre) que la moyenne des autres Méditerranéens d'Espa-



Fig. 5. — Type alpin
(Croquis d'après photo d'un originaire de la région pyrénéenne)

gne, tandis que, d'après les enquêtes de COLLIGNON, le Franco-basque (Fig. 6) compte parmi les populations les plus foncées du sud-ouest de la France. Malgré d'autres oppositions somatiques entre les Hispano-basques et les Franco-basques, la différence pigmentaire des deux groupes est probablement moins forte que ne pourrait le faire croire ce simple énoncé ; en effet, chacun de ces deux auteurs a fait la comparaison avec la population de son pays et la pigmentation de l'ensemble de l'Espagne est beaucoup plus forte que celle de l'ensemble de la France. Il n'en est pas moins vrai que les observations d'ARANZADI chez les Hispano-basques trahissent un élément de dépigmentation relative dans cette population, et il est difficile de dire s'il s'agit là d'un ancien métissage ou d'une dépigmentation incipiente spontanée.

En ce qui concerne la stature, le Franco-basque est surmoyen, c'est-à-dire plus grand que l'Alpin et le Méditerranéen typiques. On notera que, comme ces

deux derniers, l'Hispano-basque est sousmoyen, donc plus petit que le Franco-basque. Chez ce dernier, la région des épaules est fortement développée (certains veulent y voir une influence du jeu de la pelote basque). Le Franco-basque est brachycéphale et il est hors de doute que c'est la brachycéphalie de l'Alpin qui a fait sentir son influence, car les districts basques les plus brachycéphales (84-85) sont ceux du Nord-Est, puis viennent les cantons adjacents (82-83), enfin les cantons les plus proches de la frontière espagnole (80-81). Mais il semble que cette brachycéphalie se fasse sentir jusque chez les Hispano-basques, car si ces derniers sont mésocéphales (78-79), cet indice est encore

ce qui concerne la forme de la tête, l'Atlanto-méditerranéen est mésocéphale (79-80); or le Cromagnon, aussi bien que le Méditerranéen proprement dit, étant dolichocéphale, il faut se demander si cette moindre dolichocéphalie est affaire de métissage ou de production spontanée (toute l'Europe est depuis plusieurs siècles sous le coup d'une brachycéphalisation progressive, relative ou absolue). Quand on considère la carte raciale de la France, on constate que les deux grandes aires de l'Atlanto-méditerranéen, au sud de l'embouchure de la Loire, et sur la côte méditerranéenne, pa-



Fig. 6. — Type franco-basque
(Croquis d'après photo d'un originaire des Basses-Pyrénées)

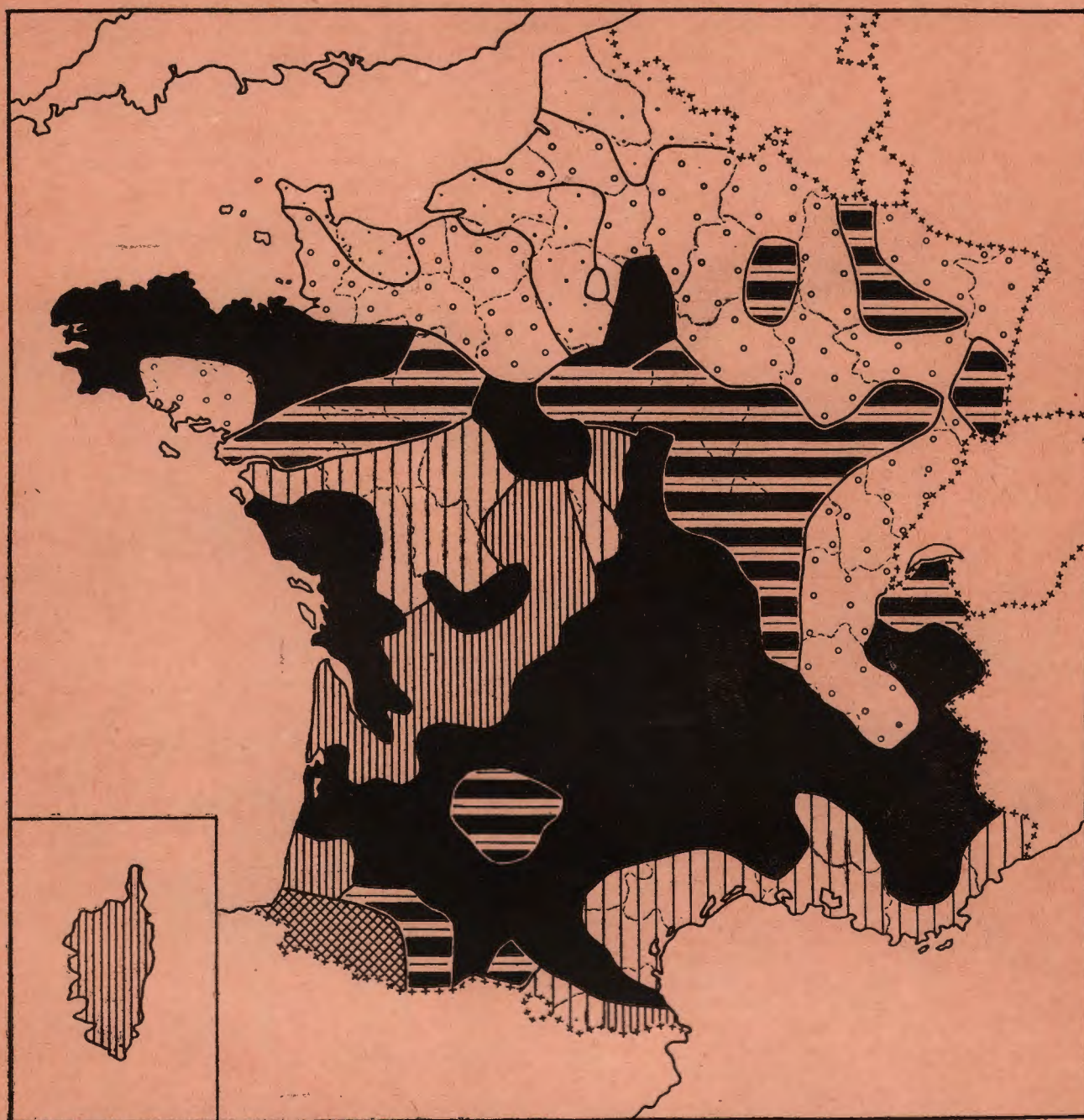


Fig. 7. — Type atlanto-méditerranéen
(Croquis d'après photo d'un originaire de Toulouse)

large par rapport au reste de la population espagnole, nettement dolichocéphale ou sous-dolichocéphale. L'aspect facial est par contre le même en principe dans les deux groupes basques : tempes renflées, maxillaires rétrécis et menton pointu, l'ensemble conférant un contour triangulaire au visage, en même temps que le nez est étroit et proéminent.

L'Atlanto-méditerranéen (Fig. 7) est de pigmentation tout aussi foncée que le Méditerranéen proprement dit. Par contre sa stature est manifestement plus élevée : il est surmoyen ou même grand, et ce caractère est un de ceux qui l'on fait rattacher génétiquement au type éteint de Cromagnon. Cela n'est pas en contradiction avec la connexion génétique que l'on suppose entre le type de Cromagnon et l'Atlanto-nordique. Quand une race se dissout, ses éléments peuvent passer dans plus d'un des nouveaux types qui surgissent. En

naissent l'extrémité des tentacules que poussent les Subnordiques le long des vallées de la Loire et du Rhône; s'il y avait là autre chose qu'une coïncidence, il faudrait attribuer la taille relativement élevée des Atlanto-méditerranéens aux Nordiques, respectivement aux Subnordiques, mais alors il serait inutile de faire intervenir, sous ce rapport, le type de Cromagnon. D'autre part, ce type a certainement laissé des survivances en Afrique du Nord et en certains points de la France méridionale. Le sujet de la Figure 7 rappelle le Cromagnon par ses orbites profondes, et le contour de sa face n'est pas l'ovale harmonieux de celle de l'Ibéro-insulaire.



- | | | | | | | | |
|-------------|---|--|----------------------------------|----------------------|---|--|-------------------------|
| Race blonde | { | | Type nord-occidental et nordique | Race méditerranéenne | { | | Type ibéro-insulaire |
| | | | Type norico-lorrain | | | | — atlanto-méditerranéen |
| Race alpine | { | | — dinaroïde | | | | — franco-basque |
| | | | — alpin | | | | Département de la Seine |

Carte 2. — Distribution schématique des 8 types raciaux de la France
(d'après le professeur MONTANDON)

L'Ibéro-insulaire (Fig. 8) est le Méditerranéen proprement dit. Sa pigmentation est foncée. Comme stature, c'est le plus petit des 8 types raciaux de France, mais il ne faut cependant pas non plus le taxer de petit de façon absolue ; c'est en réalité un sousmoyen, dont la stature moyenne est de 161 à 162 centimètres, donc inférieure encore à celle de l'Alpin typique. Cependant, ce qui, dans la charpente, le distingue encore plus de l'Alpin que la stature, c'est le fait qu'il est gracile, délié, et non pas trapu. La forme de la tête et de la face concordent avec cette gracilité. La tête est fran-



Fig. 8. — Type méditerranéen

(Croquis d'après photo d'un originaire du Périgord)

chement dolichocéphale (73 à 74) et le visage est allongé, d'un bel ovale comme nous l'avons dit et comme le montre bien notre modèle. On pourrait penser que puisque la boîte crânienne est plus allongée que celle du Nordique, elle doit être plus élevée (le Nordique l'a plutôt légèrement aplatie), mais les auteurs ne sont pas d'accord à ce sujet et la hauteur de la voûte est probablement assez variable chez l'Ibéro-insulaire. La France a deux principales régions dominées par l'Ibéro-insulaire : le territoire qui s'étend du pays basque au Limousin compris, puis la Corse.

DONNEES NUMERIQUES

La force respective des types raciaux en France se résumera dans le petit tableau suivant (en chiffres ronds et en augmentant à 1 ce qui serait moins de l'unité) :

Type nordique	1 %
Types subnordiques	30
Type dinaroïde	15
— alpin	30
— franco-basque	1
— atlanto-méditerranéen	10
— ibéro-insulaire	10
Types allogènes	3
	100 %

Nous avons amalgamé les deux types subnordiques. D'après la carte, le Norico-lorrain occupe un territoire plus considérable que le Nord-occidental, mais ce dernier habite certains départements fort peuplés. Peut-être y a-t-il 10 à 15 % de Nord-occidentaux pour 15 à 20 % de Norico-lorrains. Il est, du reste, bien entendu, comme nous avons dit, dès le début, que les individus francs sont rares.

Mais ce premier tableau doit encore être interprété correctement. Il ne faudrait pas dire, après l'avoir consulté superficiellement : « Tiens ! Il y a autant de Subnordiques, donc de Nordiques, que d'Alpins en France ». Pour bien interpréter le tableau, il faut désarticuler les types en leurs éléments, c'est-à-dire tout rapporter aux trois races de base, ce qui donne approximativement ce second tableau :

	T Y P E S :				E L E M E N T S :			
	nordique	alpin	méditerranéen	allogènes	nordique	alpin	méditerranéen	allogènes
nordique	1	—	—	—	1	—	—	—
subnordiques	15	10	5	—	15	10	5	—
dinaroïde	5	8	2	—	5	8	2	—
alpin	—	30	—	—	—	30	—	—
franco-basque	1/3	1/3	1/3	—	1/3	1/3	1/3	—
atlanto-méditerranéen .	2	2	6	—	2	2	6	—
ibéro-insulaire	—	—	10	—	—	—	10	—
allogènes	—	—	—	3	—	—	—	3
	23 1/3	50 1/3	23 1/3	3	23 1/3	50 1/3	23 1/3	3
Ou, en chiffres ronds..	25	50	25	—	25	50	25	—

L'élément alpin (le nombre des « gènes » alpins dans la population) est ainsi d'environ la moitié de la population, tandis que les individus de type alpin ne sont que de 30 %. L'élément nordique est inférieur au nombre des Subnordiques : il représente toutefois environ le quart de la population, l'élément méditerranéen au sens strict étant à peu près de même force. Il est évident que ce ne sont pas des chiffres qu'il faille prendre à la lettre, mais nous estimons qu'ils représentent assez bien l'ordre de grandeur sous l'angle duquel nous devons considérer la participation des trois races européennes principales à la composition de l'ethnie française, sur le sol de France.



POUR LA CRÉATION D'UN OFFICE DE L'ÉTAT CIVIL FAMILIAL

par Armand BERNARDINI

Membre de l'Institut International d'Anthropologie.

LE BUT ET LES AVANTAGES DES RECHERCHES DE GENEALOGIE SOCIALE

Il serait vain de se dissimuler que les recherches généalogiques sont, en France, l'objet d'une prévention défavorable. Dès qu'elles n'offrent pas un caractère de pure érudition, auquel cas on veut bien consentir à n'y voir que l'amusement inoffensif de désœuvrés, elles paraissent entachées, aux regards surtout des tenants de l'idéologie démocratique, d'un passéisme désuet autant que rétrograde. Pour d'autres raisons encore, elles bénéficient aux yeux du public d'une considération toute relative. C'est qu'on n'ignore point qu'elles ne sont le plus souvent inspirées que par des préoccupations toutes commerciales. Et, en effet, elles ont maintes fois pour but, soit la découverte moyennant pourcentage des ayant droit à une succession en deshérence — chose en soi fort avouable — soit la satisfaction, au prix de petites habiletés peu reluisantes, de la vanité nobiliaire la moins justifiée.

Mais il s'agit aujourd'hui de faire œuvre non de généalogie héraldique ou contentieuse, mais bien de *généalogie sociale*. Et ce, nous le montrerons, pour satisfaire à d'impérieuses nécessités morales, démographiques, ethniques, et dans une certaine mesure, budgétaires. Il convient cependant que nous répondions dès l'abord à une objection qu'on ne manquera pas de nous faire de tous côtés. « Ne risquez-vous pas, nous dira-t-on, d'inférioriser encore davantage ces plus humbles lignées du pays qui constituent ce que le marxisme appelle le prolétariat ? Et aussi d'humilier des familles trop récemment issues d'un bâtard ou d'un enfant trouvé pour ne pas répugner à d'indiscrètes recherches ? » Nous constaterons, d'une part, que les familles ouvrières, dont l'apparition est due à la révolution capitaliste du début du siècle dernier, se rattachent nécessairement à des lignées paysannes ou artisanales. Ne croit-on pas que si le petit Jean MARTIN — ou Jacques LEFÈVRE — fils d'un simple manoeuvre d'usine, apprend que ses ancêtres sont honorablement connus dès le xv^e siècle dans le Cotentin ou le Cambrésis, la terre de France qu'il saura enfin avoir été si longtemps labourée et tant de fois héroïquement défendue par les siens lui paraîtra davantage sa Patrie ? Nous ferons, d'autre part observer que les familles dont les origines ne sauraient, et pour cause, être démêlées, gagneraient à être enregistrées à la suite de la première famille de leur ascendance en ligne féminine. Ce ne serait point une hérésie juridique que de poser en principe que la filiation maternelle se suffit en soi lorsqu'elle ne saurait être primée par une filiation paternelle inidentifiable.

Nous nous sommes surtout étendu, dans notre arti-

cle-programme, publié par L'ETHNIE FRANÇAISE dans son numéro d'avril 1941, sur les raisons qui militent en faveur de la prompte création en France d'un *Office de l'Etat Civil Familial*. Au cours de la présente note, qui a principalement pour but l'examen des possibilités de réalisation d'un tel projet, nous nous bornerons à préciser les résultats essentiels qu'on peut en escompter. A savoir :

1° *Au point de vue de la rénovation morale du Pays.*

— Le sentiment profond de l'honneur du nom est une des plus sûres protections que l'individu ait à opposer aux entraînements de toutes sortes qui peuvent l'amener à déchoir. Quelle que soit la place qu'elle tienne dans la Société, une famille est noble au vrai sens du terme dès qu'elle a des traditions d'honneur et de probité à transmettre à sa descendance. Or les traditions ne sauraient naître que de la répétition des exemples. Le légitime orgueil qui naît de l'inventaire, au cours des siècles, de tous les efforts, de tous les services et de tous les sacrifices des générations ancestrales, suscite naturellement chez un homme normal le désir de n'en pas démeriter. Sous quelque aspect qu'on l'envisage, la création que nous proposons apparaît comme aux antipodes du funeste individualisme, cette doctrine fondamentale du régime qui a conduit la France au désastre.

2° *Au point de vue économique.* — Il n'est guère besoin de s'étendre sur les conséquences qu'aurait nécessairement pour le relèvement de notre natalité la restauration du concept de la Famille. Il inspire inévitablement le souci d'éviter un appauvrissement numérique qui serait le prélude de l'extinction de la lignée. « Ce serait dommage que la famille tombe » disait récemment un vieux paysan quercynois au journaliste venu lui rappeler que, durant douze siècles, ses pères ont labouré sans défaillance la même terre.

3° *Au point de vue de l'épuration ethnique de la France.* — Il faut rendre désormais impossible l'usurpation des patronymes français, systématiquement favorisée par la III^e République et surtout par le gouvernement du Front Populaire. Pour cela, on doit pouvoir vérifier, immédiatement et bien au delà des procréateurs immédiats, les ascendances des naturalisés et des fils de naturalisés. Les familles d'origine étrangère, mais venues de pays francophones (Canada, Wallonie, Suisse romande) ou issues d'ethnies historiquement constitutives de l'ethnie française (celtes, latines et germaniques) et assimilées en outre du fait de leurs alliances avec des familles autochtones, seraient enregistrées comme demi-branches admises à l'indigénat à la suite de la famille française la première dans leurs ascendances maternelles.

4° *Au point de vue de l'épargne des deniers publics.*

— Il serait possible de restituer aux familles ainsi regroupées une part des obligations de solidarité sociale et d'assistance publique qui incombent présentement à l'Etat et aux communes. N'est-il pas proprement immoral qu'un favorisé de la fortune puisse ne contribuer en aucune façon à l'entretien d'un proche parent âgé et sans ressources et en laisser toute la charge à la collectivité ? Il conviendrait aussi d'encourager de toutes façons l'adoption par les célibataires et les ménages sans enfants des orphelins ou des cadets de familles nombreuses. Ce n'est qu'à titre exceptionnel qu'on devrait rencontrer désormais des « sans famille ».

C'est bien à tort que les mesures dont nous proposons l'adoption paraîtraient à d'aucuns pratiquement irréalisables. En effet, la preuve a été faite en Allemagne qu'elles ne se heurtent aucunement à des difficultés insurmontables. Le « Sippenamt » de Berlin peut être mis au nombre des réussites sociales du III^e Reich.

LA DOCTRINE ET LES METHODES DES RECHERCHES

On ne manquera pas de faire remarquer que, dans un très grand nombre de cas, il ne sera pas possible de remonter au delà du milieu du XVIII^e siècle. En fait, des familles princières et duciales de l'Empire ont été empêchées de retrouver le grand-père du maréchal ou du haut dignitaire auquel elles durent leur élévation. Nous estimerions déjà satisfaisant de pouvoir rattacher à un auteur connu, contemporain du Bien-Aimé, les branches dispersées d'une famille. Mais, ne craignons pas de le dire, ce résultat peut être le plus souvent et de beaucoup dépassé. Il s'agit seulement d'innover hardiment et de la façon la plus justifiée en matière de doctrine généalogique. Dans le défrichement de l'immense champ de recherches qui s'offre désormais aux archivistes, le souci de la preuve historique, c'est-à-dire établie conformément aux données de la méthode historique, doit l'emporter sur celui de la preuve littéralement juridique. Il ne s'agit plus d'adjuger un héritage ou de reconnaître le droit à la possession d'un titre en primogéniture agnatique, mais bien de discerner et d'attester des évidences sans parchemins.

Un certain nombre de critères convenablement recoupés peuvent et doivent permettre de constater des origines, voire des filiations, autrefois seulement estimées présumables. A savoir :

1° *L'identité linguistique du patronyme.* — (LEFÈVRE, LEFÈBRE, LEFEBVRE et LEFÉBURE, par exemple, pouvant avoir été portés indifféremment et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle par le même personnage, doivent être tenus pour homonymes).

2° *La fréquence, dans une famille du même nom, de noms de baptême caractéristiques.* — (Les prénoms aujourd'hui arbitrairement choisis sous l'influence de la mode étaient presque toujours autrefois ceux ou des ascendants, ou des proches ou des parrains). La notation des noms de baptême les plus courants — tels que Jean, Jacques, Pierre, etc., ne sauraient signifier grand chose. Par contre et sauf en cas de modes locales, ceux qui sont relativement rares (par exemple

Sébastien, Florentin, Philibert, etc.) doivent être acceptés comme premiers recoupements. On pourra estimer fort possible qu'en 1730 Jean-Sébastien LEFÈVRE ait été parent de Jacques-Sébastien LEFÉBURE.

3° *L'identité de l'aire d'habitat.* — L'endroit d'origine doit être *a priori* étendu de la paroisse à la sénéchaussée, au bailliage. Nos LEFEBVRE ou LEFÉBURE si casaniers qu'ils aient pu être, n'étaient pas « attachés à la glèbe ».

4° *La non disproportion du rang social.* — (Jean-Sébastien LEFÈVRE, petit exploitant rural, pouvant avoir son frère Jacques-Sébastien LEFÉBURE établi charron au bourg voisin et son fils Sébastien-Pierre LEFÉBURE boulanger deux lieues plus loin).

5° *Enfin, dans certains cas, les identités héraldiques.* — Nous noterons, à titre d'exemple très significatif que nous avons trouvé dans un village de la Wallonie, une famille d'honorables mais très modestes paysans laquelle est certainement d'une très ancienne extraction. Nous avons eu, en effet, entre les mains un acte de la cour seigneuriale de leur ressort revêtu de cinq sceaux à armoiries bourgeoises parmi lesquels se trouve celui d'un échevin de leur nom. Or ces armes fort rares dans la région (deux léopards) ont été portées par une famille noble du même nom et aussi par deux maisons féodales de leur province.

Il est possible, répétons-le, de reconstituer authentiquement dans beaucoup de cas le « chaînon perdu » d'une filiation. A condition que la nécessité des recoupements multiples et probants ne soit pas un instant perdue de vue ! Le spécialiste de telles recherches doit avoir le souci constant de se garder des conclusions hâtives et surtout de la tentation de solliciter les textes. Qu'il se dise qu'en la matière les constatations inattendues seront fréquentes, mais que les trouvailles sensationnelles ne sauraient être que des exceptions ! Ne romançons pas l'histoire des familles françaises dont la vraie gloire se fonde, sans considérations de vaines préséances sociales, sur la constance séculaire de l'effort au service de la Patrie.

Il conviendra d'ailleurs que les résultats de chaque recherche soient, et plusieurs fois, contrôlés et vérifiés sur pièces.

Nous nous permettrons de noter, à titre d'exemples, les premières hypothèses d'un travail en vue d'une monographie s'appliquant à un cas très particulièrement illustre. Les PÉTAÏN de Saint-Pol-sur-Ternoise (famille de commerçants et de fonctionnaires) devront être regardés comme étant de la même souche que les PÉTAÏN de Gauchy-à-la-Tour (paroisse de la sénéchaussée dudit Saint-Pol), moyens Propriétaires ruraux dont est issu le Maréchal Chef de l'Etat. Et ce, pour autant que l'on pourra constater l'usage dans les deux familles des mêmes prénoms au XVIII^e siècle. De même, les graphies de PÉTIN, de PATIN (qui apparaît dès 1269 en Wallonie) et de POTAIN ne doivent pas nécessairement, en cas de recoupements probants, faire conclure à des extractions différentes. Elles semblent toutes devoir être des variantes du « pétin » (i nasalisé) du dialecte wallon-ternésien, traduction du surnom

« petit » jadis porté dans les Flandres par les Cadets d'antiques lignées.

Dans les premières pages de sa récente biographie du Maréchal PÉTAÏN, Georges SUAREZ s'exprime en ces termes : « Cette province (l'Artois) qui a servi de « champ de bataille aux plus puissantes armées du « monde n'a pas d'émigrants. L'hérédité terrienne s'y « est maintenue et fortifiée dans le sang et le souvenir « des tourmentes qu'elle a traversées. Ainsi s'est for- « mée peu à peu, sur les confins menacés du territoire, « une forte race de paysans et de soldats. Le destin a un même souci : la terre. Les premiers « la fécondent, les seconds la protègent ». — Ne sont-ce pas là les vraies tâches de la seule noblesse qui compte ? Et les familles qui s'y sont de tout temps consacrées doivent-elles continuer à n'être l'objet que de dithyrambes collectifs, bien qu'il soit souvent possible de retrouver, très haut dans la nuit des temps, la filière de leur passé ?

LES PRINCIPALES SOURCES DE DOCUMENTATION

La réalisation du programme que nous envisageons aurait comme première conséquence l'établissement du fichier généalogique des familles françaises. Ce serait certes une œuvre d'assez longue haleine et qui, au début tout au moins, pourrait être entreprise aux frais et à la requête des intéressés. Mais les difficultés iraient en décroissant du fait de l'utilisation des résultats acquis au fur et à mesure. Les secrétaires de mairie, indemnisés en conséquence, dépouilleraient méthodiquement les sources dont ils ont la garde. Les archivistes, départementaux et nationaux, classeraient de leur côté les matériaux qui leur paraîtraient utilisables et pourraient s'adjoindre, pour la partie toute matérielle d'une telle besogne, des auxiliaires rétribués. Un office central coordonnerait les efforts des uns et des autres et enregistrerait les résultats.

Nous estimons, à première vue, que les principales sources de documentation à consulter sont :

1° *Les archives communales* (actes d'état civil, registres paroissiaux et toutes autres pièces d'affaires municipales telles que d'élections, d'impositions et de servitude) y compris les relevés à faire, le plus souvent, des inscriptions funéraires.

2° *Les archives notariales*, malheureusement aujourd'hui en grande partie détruites ou dispersées.

3° *Les archives départementales*, dont les inventaires imprimés ne contiennent pas encore de tables alphabétiques qui seraient relativement faciles à établir.

4° *Les archives nationales*, dont les collaborateurs éprouvés savent se retrouver dans les immenses richesses accumulées au cours des siècles.

5° *Les archives de la Légion d'honneur*, qui souvent permettent de situer l'aire d'habitat d'une famille.

6° *Les archives des ministères*, et notamment du ministère de la Guerre (même observation que ci-dessus).

7° *Certaines collections*, dues à ces bénédictins ou à des chartistes dont les travaux font à juste titre autorité.

8° *Les publications des Sociétés archéologiques des Provinces* et les travaux des érudits locaux.

Disons sans hésiter qu'il faut tenir délibérément pour suspects les renseignements tirés des « armoriaux » et des « nobiliaires », et surtout des plus récents. On ne saurait en tenir compte pour l'orientation des recherches que s'ils apparaissent comme vraiment plausibles et ils ne devront être entérinés que s'ils ont été, par ailleurs, sérieusement recoupés.

Par contre, il existe dans beaucoup de bibliothèques municipales des ouvrages peu connus et qui présentent un intérêt de premier ordre. Nous signalerons à titre d'exemple, l'existence, à la Bibliothèque de Valenciennes, d'une quinzaine de gros in-folios manuscrits intitulés « Les Familles du Nord » et qui furent rédigés vers le milieu du siècle dernier par un très savant érudit, Casimir DU SART, lequel, durant de longues années, s'était attaché au dépouillement des actes paroissiaux, des archives notariales et des registres scabinaux de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut. De tels ouvrages actuellement mal accessibles aux chercheurs pourraient être temporairement réunis à la Bibliothèque Nationale.

CONCLUSION

La tâche dont nous avons tenté d'esquisser, dans leurs grandes lignes, les objectifs et les méthodes, pourrait, croyons-nous, être menée à bien soit par les Pouvoirs publics, soit par l'initiative privée.

Dans la première alternative, vers laquelle vont naturellement toutes nos préférences, il conviendrait de créer un *Office de l'Etat Civil Familial* ou les *Archives des Familles Françaises*, ces appellations n'étant mentionnées par nous qu'à titre de simples suggestions. Il serait hautement souhaitable qu'un tel organisme soit rattaché à l'Administration de la Bibliothèque Nationale où sont dès maintenant réunies, et en nombre considérable, des sources de documentation directement utilisables.

Dans la seconde alternative, on devrait envisager la fondation d'un *Institut de l'Histoire des Familles Françaises* ayant son siège à Paris et constitué, si possible, sous la forme d'un établissement d'enseignement libre qui fonderait ou patronnerait les organismes nécessaires de recherches et de publications. Une « Fédération des Sociétés Archéologiques de France » laquelle pourrait être fondée sur l'initiative de la très active « Société Française d'Héraldique, de Sigillographie et d'Onomastique » travaillerait utilement en liaison avec l'institut en question. Il ne pourrait toutefois rendre tous les services qu'on en peut attendre qu'à la condition qu'il soit reconnu sans délai, ou par dérogation, d'utilité publique. Soumis de ce fait au contrôle de l'Etat, ses ressources seraient assurées : 1° par une subvention de l'Etat qui, fût-elle minime, rendrait facile l'obtention des subventions des départements et des grandes municipalités ; 2° par les cotisations des membres individuels et collectifs ; 3° par la perception de droits de recherches et d'enregistrement, lesquels seraient établis conformément à un barème approuvé par le Ministère chargé du contrôle.

UN PROGRAMME DE GÉNÉALOGIE SOCIALE

Un de nos lecteurs et amis, P. RAINGO-PELOUSE, a bien voulu faire parvenir à notre collaborateur Armand BERNARDINI la très intéressante communication suivante :

Il existe aux Archives Nationales des dépôts d'un intérêt considérable pour l'histoire des familles parisiennes : il s'agit de la collection des jugements de l'Officialité : dispenses de parenté ou de consanguinité, jugements rectificatifs d'état civil, etc.

Une rapide inspection des 41 cartons où sont renfermés ces jugements m'a permis, il y a quelques années, de me rendre compte par moi-même du puissant intérêt qu'il y aurait à utiliser ce précieux dépôt.

C'est une mine encore inexplorée qui réserve d'importantes découvertes. On mesurera tout de suite son importance par le tableau suivant.

Dispense de consanguinité et de parenté

23 cartons, chaque carton contenant de 250 à 260 affaires : il s'agit là de 6.000 mariages avec indications de l'âge et du lieu de naissance de 12.000 conjoints, chaque conjoint avec tableau généalogique au deuxième, troisième et même cinquième degré.

Dispense de domicile

4 cartons, à 1.000 dispenses par carton, soit 4.000 mariages = 8.000 conjoints.

Rectifications d'erreurs, preuves de mort ou de majorité

12 cartons à environ 400 dossiers chacun, soit 4.800. Chaque dossier contenant une moyenne de trois actes d'état civil à titre de pièces justificatives. C'est un total de près de 15.000 actes d'état civil explorés.

Dispenses de rapporter les extraits baptismairaux et mortuaires

2 cartons à 400 dossiers, la plupart pour mariages, soit état civil de 800 conjoints.

Il serait indispensable de condenser les renseignements en de courtes notices et d'en dresser la table.

P. RAINGO-PELOUSE nous a, par ailleurs, fait parvenir ces réflexions fort judicieuses à la conclusion desquelles nous souscrivons sans réserve (on remarquera leur coïncidence avec ce que dit l'article de tête, p. 3, de la multiplicité des connexions sanguines pour chaque individu) :

Depuis près de vingt ans, j'ai consacré une grande partie de mes heures de loisir à réunir, en reconstituant le cadre historique et familial dans lequel ils ont vécu, tous les renseignements généalogiques que je pouvais glaner sur mes ascendants.

La progression géométrique 4 grands-parents, 8 arrière-grands-parents, 16, 32, 64, 128, etc. donne rapidement un nombre considérable de familles sur lesquelles le généalogiste consciencieux se doit de recueillir une documentation minutieuse.

Mes recherches englobent actuellement plus d'un millier de familles d'ascendants directs trouvant leurs lieux d'origine aux quatre coins de la France, certains débordant même du cadre de nos frontières.

J'ai donc été à même de me rendre compte que, dans ce domaine, tout reste à faire en France pour faciliter le chercheur.

Sauf aux Archives Nationales, les recherches généalogiques se heurtent à l'incompréhension quand ce n'est pas à l'hostilité des services administratifs ou des agents ministériels, et il faut une patience de bénédictin pour ne pas se rebuter dès le début des travaux que l'on entreprend dans ce domaine.

Combien de personnes acquerraient une tout autre mentalité s'ils avaient la connaissance de l'histoire de leurs ascendants. Combien de préjugés historiques tomberaient alors... Si les familles modestes savaient de quelles ascendances flatteuses elles peuvent se targuer et si les familles aristocratiques se penchaient un peu plus sur leurs ascendances populaires, la bonne harmonie des classes ferait un grand pas dans le sens de la compréhension réciproque.

P. RAINGO-PELOUSE.



L'ETHNIE JUIVE :

IV. — Formation historique du type racial judaïque

par George MONTANDON

A la suite d'une conférence que nous avons donnée sur le type racial juif, au Rassemblement antijuif de DARQUIER de PELLEPOIX, le 31 mars 1939, un commandant aviateur nous écrivit, nous demandant si la classification raciale n'était pas basée sur des critères mal choisis et ne devait pas être entièrement refondue ; selon lui, il ne faudrait tenir compte que des caractères les plus stables, quels qu'ils soient, et ne plus constamment mentionner la stature, l'indice céphalique, en somme les caractères osseux. Ainsi, on caractériserait les Mongols par les pommettes saillantes et la forme des yeux ; les Lapons par le nez retroussé et la face large ; les Basques par le visage triangulaire de face, en lame de couteau de profil ; les Juifs par leur nez aquilin et leurs lèvres proéminentes, etc., etc.

Nous avons répondu à notre honorable correspondant, mais comme d'autres lecteurs, préoccupés des problèmes ethnico-raciaux et en particulier du problème juif, pourraient se poser la même question, nous reproduisons ici en substance nos arguments, cela devant amener à une observation très importante relativement au type racial judaïque.

Si la majorité des auteurs, dont certains encore aujourd'hui en vogue comme DENIKER, basent leurs classifications respectives sur le caractère de certains organes seuls considérés (DENIKER se règle d'après les cheveux, les yeux, le nez, puis la peau, la stature et l'indice céphalique, tandis que d'autres auteurs se règlent beaucoup plus exclusivement sur les cheveux, et que l'Américain DIXON aboutit à une véritable élu-cubration en voulant tout régler sur le seul indice céphalique), nous avons depuis longtemps déclaré qu'il fallait, en principe, être plus éclectique pour l'établissement de la classification raciale. Il suffit de promener le regard sur le corps entier et de déclarer types raciaux dissemblables les groupes qui paraissent le plus différer les uns des autres. Ainsi, telle race sera principalement caractérisée par sa boîte crânienne, telle autre par sa face, telle autre par sa stature, telle autre par la conformation de la région sexuelle, etc. On constatera par la suite que certains organes ont été plus souvent pris en considération que d'autres mais c'est là une constatation secondaire. Personnellement, c'est ainsi que nous avons établi notre classification raciale, mais la différence est moins considérable que celle qu'on pourrait escompter, parce que certains organes ou systèmes (comme le cheveu) donnent une bonne discrimination de plusieurs grands groupes. Quoi qu'il en soit, c'est bien en se réglant d'après les caractères marquants, *quels qu'ils soient*, qu'il faut procéder en principe.

Mais ce qu'on n'obtiendra jamais des raciologues, c'est de renoncer aux caractères du squelette. En effet ces derniers sont les seuls qu'on puisse observer sur les pièces préhistoriques et ce qu'entendent avant tout les anthropologues, c'est établir le raccord entre les races actuelles et les races passées. L'œil bridé ne peut servir qu'à caractériser les Mongoloïdes actuels,

tandis que la pommette saillante est valable pour les vivants et les morts. Similairement, si l'on n'avait que la peau noire et le cheveu crépu pour caractériser un nègre, on ne pourrait pas déterminer un nègre préhistorique ; nous disposons, heureusement, de l'indice nasal, du prognathisme, des rapports des os des membres, de la largeur du bassin et de l'omoplate (ce dernier caractère n'étant même guère observable sur le vivant). Il est donc essentiel, quand ils marquent des différences d'une race à l'autre, de tenir compte des caractères du squelette.

Or, et c'est ici que l'observation devient importante pour notre sujet, aucun caractère du squelette — nous l'avons dit — n'est spécifique du type racial judaïque. Le Juif n'a pas de type osseux dont il soit le propriétaire. Cette constatation suffit déjà à elle seule à nous montrer que le Juif ne saurait être représentatif d'une des cinq grandes races dans ce qu'elles ont de classique, et le Juif n'est pas non plus, squelettiquement, un indifférencié d'origine, car ses formes squelettiques sont diverses ; c'est donc essentiellement un type mélangé, métissé, à l'origine, quelle que soit actuellement la permanence apparente du type, permanence favorisée par la persistance du maintien de l'ethnie juive à l'écart des autres ethnies.

Type métissé avons-nous dit. Mais métissé de quels autres types exactement ?

La clef de l'explication du type racial judaïque, qui est métissé, qui n'a pas de squelette propre, mais qui possède cependant un masque à lui des parties molles, et cela malgré des carnations diverses, sera livrée par l'énumération raisonnée des *quatre étapes schématiques* ayant concouru à l'élaboration du type en question.

a) PREMIER APPORT = PREMIER METISSAGE

A l'origine, les Hommes, descendants de Préhumains en de multiples points de l'Ancien Monde (et non pas en un point unique dit « paradis » ou berceau de l'humanité), n'étaient ni des Noirs, ni des Jaunes, ni des Blancs, mais présentaient, avec des différences secondaires, un type plus ou moins indifférencié par rapport aux types actuels.

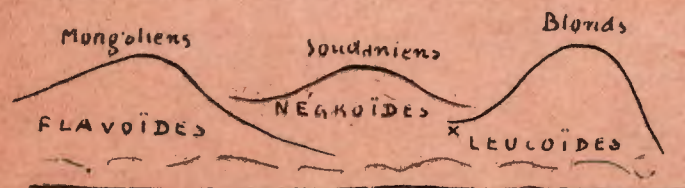
C'est peu à peu que certains groupements, en même temps qu'ils se croisaient toujours entre eux, acquerraient et renforçaient les caractères qui firent des uns des Leucoïdes (Alboïdes) de plus en plus blancs, d'autres des Flavoides de plus en plus jaunes, d'autre encore des Négroïdes de plus en plus noirs (1).

Cependant, certains peuples blancs (par exemple les Arménoïdes (2), les Araboïdes, les Polynésiens.

(1) Des termes grec *leucos* (blanc) et latins *albus* (blancs), *flavus* (jaune), *niger* (noir).

(2) Le type racial arménoïde, assyroïde ou anatolien (fort proche du type dinarique) ne se trouve pas seulement chez les Arméniens, mais aussi chez les Kourdes, les Turcs et autres peuples du Proche-Orient. De même, le type araboïde n'est pas propre aux seuls Arabes.

etc.) le sont moins que les Blancs d'Europe, certains Noirs (les Abyssins par exemple) le sont moins nettement que les Nègres, certains Flavoiïdes (les Amérindiens par exemple) ne tiennent que partiellement des Jaunes. Ces populations à caractères moins tranchés forment transition entre les races franches et sont généralement placées entre ces dernières. Elles sont, pour ainsi dire, restées sur les pentes de la montagne, qui, chez les Blancs, conduisent aux Blonds, chez les Noirs aux Soudaniens, chez les Jaunes aux Mongoliens (voir le graphique).



Les trois principaux types raciaux ayant surgi du magma humain (vue schématique du Nord vers le Sud).

X : situation théorique du type juif.

Il n'est, de plus, pas étonnant que dans une région, comme la Palestine, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, des apports d'éléments jaunes et d'éléments noirs aient continué à se produire après la formation des susdits types francs.

La première base du peuple hébreu, au point de vue racial, est donc une moindre franchise d'origine, puis un certain métissage de son fond blanc par des éléments jaunes et des éléments noirs.

b) DEUXIEME APPORT = DEUXIEME METISSAGE

C'est ici le point crucial du problème racial juif, et qu'il faut bien comprendre, si l'on veut voir tout s'éclaircir.

Sur les trois races de l'Europe, la nordique (blonde), l'alpine (brune, trapue, à tête large) et la méditerranéenne (brune, déliée, à tête longue), les deux dernières ont des prolongements en Asie. L'alpine s'étend jusqu'au Pamir par la sous-race arménoïde, en Asie Mineure et alentour, comme l'alpine brune, trapue, à tête large (avec des différences secondaires). La méditerranéenne se prolonge encore plus loin, jusqu'au cœur de l'Océan Pacifique, entre autres par la sous-race araboïde (ou orientale) en Arabie et alentour, sous-race qui, comme la méditerranéenne d'Europe, est brune, déliée, à tête allongée (avec des différences secondaires).

C'est dire que les sous-races ou races arménoïde et araboïde se touchent dans la région palestinienne, chevauchant plus ou moins l'une sur l'autre.

C'est dire en conséquence que l'« *ethnie* » juive, c'est-à-dire la communauté juive considérée selon la totalité de ses caractères (race, langue, religion, coutumes, mentalité) s'est formée à cheval sur les deux races arménoïde et araboïde, s'assimilant des éléments de l'une et de l'autre, plutôt des éléments de la première dans le Nord, plutôt des éléments de la seconde dans le Sud.

Ainsi s'explique le fait que le Juif ne dispose pas d'un squelette dont il soit racialement le propriétaire, sans que cela signifie de prétendre à l'inexistence d'un type juif, car, sur le crâne arménoïde ou

araboïde, ou composé, le Juif a appliqué ses traits propres comme nous allons le voir.

Le deuxième élément du type racial juif est donc une association, à un degré quelconque, de caractères arménoïdes et araboïdes.

c) TROISIEME APPORT = LE MASQUE JUIF

Chacun connaît les résultats que l'on peut obtenir par la domestication des animaux, quant au développement, à la réduction, à la modification de divers caractères, en favorisant de façon constante les croisements entre individus présentant lesdits caractères dans le sens désiré.

Et nous avons rappelé que le fait, reconnu en anthropologie depuis plusieurs années, se produit, de façon analogue bien qu'atténuée, chez les groupements humains qui, ayant longtemps pratiqué les intermariages, ont, pour ainsi dire, spontanément cultivé tel trait bien développé chez eux : phénomène en anthropologie, auto-domestication (1).

Nous avons vu que c'est par auto-domestication que s'explique le faciès particulier de certains peuples, de certaines classes et castes. C'est également par le fait de l'auto-domestication que l'on comprend l'accentuation et la constance de divers traits chez les Juifs. Il n'est, par exemple, pas surprenant que le nez ait acquis chez eux un développement particulier, puisque cet appareil est déjà fortement marqué tant chez les Arménoïdes (qui l'ont plus charnu) que chez les Araboïdes (qui l'ont plus délié).

Et cette accentuation s'effectue aussi, et peut-être même de façon prépondérante, en vertu du principe d'orthogénèse, selon lequel les types raciaux sont un devenir et s'affirment avec le temps.

Le troisième élément du type juif est donc l'apport d'un masque propre sur les éléments raciaux hétérogènes prémentionnés.

d) QUATRIEME APPORT = TROISIEME METISSAGE

Ce troisième métissage est surtout un fruit de la diaspora.

Par le jeu de la géographie et du cantonnement des races, il s'est donc produit que le courant méridional juif habite et parcourt depuis 2.000 ans les pays méditerranéens, où il a naturellement renforcé les éléments raciaux méditerranéens qu'il possédait en lui, donnant lieu au type *sephardim*.

A l'opposé, le courant septentrional, traversant l'Asie Mineure, puis les Balkans ou la Russie méridionale, où dominent des types apparentés au type arménoïde, a renforcé les éléments arménoïdes qu'il portait en lui, donnant lieu au type *achkénazim*.

Mais le passage par la Russie méridionale, par la Pologne, par l'Allemagne, s'est accompagné — nous l'avons dit — de croisements d'autant plus nombreux que les Achkénazim firent des prosélytes où les éléments blonds étaient fortement représentés.

Déjà en Orient, les Araboïdes sont en général plus basanés et de cheveux plus noirs que les Arménoïdes. Cette opposition s'est donc accentuée au cours de la diaspora, les Sefhardim acquérant une complexion, une carnation les apparentant encore davantage aux Méditerranéens, les Achkénazim se rapprochant,

(1) L'article de tête de ce numéro s'étend sur le phénomène.

quant à la carnation, non seulement des Alpains, mais, selon les individus, aussi des Blondes.

Ainsi, quatrième apport, les Séphardim ont des accointances raciales avec les Méditerranéens, tandis que les Achkénazim en présentent avec les Alpains, et aussi avec les Nordiques ou Blondes (1).

Le type racial judaïque étant ainsi dûment expliqué, il reste à relever la tendance habituelle de ses négateurs à jouer sur les mots. Quant un anthropologue dit qu'il n'y a pas de « race » juive, ce n'est pas là un jugement qualitatif, mais simplement quantitatif. Cela veut dire que le type somatique judaïque n'est pas taxonomiquement (c'est-à-dire au point de vue de la classification systématique) une race *proprement dite*, par opposition au groupement dit grand-race et au groupement dit sous-race ; mais — nos lecteurs en sont maintenant persuadés — il y a

bel et bien une race, somatique, judaïque, si le terme de « race » s'étend, comme cela se fait dans le langage anthropologique courant, à tout groupe de la hiérarchie raciale, à tout type racial dans le sens de « groupe somatique quelconque ». On pourra donc dire, pour résumer la situation en peu de mots, que, somatiquement, le gros de la communauté ou de l'ethnie juive représente une *sous-race métisse caractérisée par des traits propres secondaires des parties molles*.

(1). Dans le n° 1 de L'ETHNIE FRANÇAISE (p. 18), nous avons montré comment les deux grands courants juifs se sont rencontrés en France. Il est bien entendu que le détail des mouvements qui ont amené la dislocation actuelle est plus complexe. Nous avons déjà noté le reflux de Séphardim de l'Espagne vers Salonique. Certains Séphardim franchirent les limites septentrionales de la France pour pénétrer en Europe Centrale et nous revenir, par récurrence, avec les Achkénazim. D'autres déplacements de détail pourraient être mentionnés, mais, dans l'ensemble, il s'agit bien de deux grands courants qui ont contourné le massif géographique alpin et se sont rejoints en France.

BIBLIOGRAPHIE

SCHEMANN (Ludwig). — *Die Rasse in den Geisteswissenschaften. Studien zur Geschichte des Ras-sengedankens*. [La race dans les sciences de l'esprit. Etudes sur l'histoire de la pensée raciale]. — Munich, Lehmann, in-8°, xvi-480 p., 1928.

La date de 1928 n'est pas une erreur ; c'est celle de la première édition de l'ouvrage (qui a eu peut-être d'autres éditions). Si nous en parlons, c'est parce que, dans les circonstances actuelles, et étant donné la connaissance que le public français devrait posséder, en toute objectivité, des questions raciales, nous estimons que la traduction de cet ouvrage serait souhaitable. Son sous-titre dévoile peut-être mieux que le titre ce que le lecteur y trouve : la signification de la pensée raciale sans doute, mais surtout l'histoire de la formation de cette pensée.

Rédigé avec une érudition énorme — les renvois bibliographiques sont innombrables — l'ouvrage est la démonstration de l'étendue et de la profondeur des bases sur lesquelles s'édifiaient les conceptions aujourd'hui régnantes ; à ce point de vue, la date de parution est très importante : nous avons dit 1928, c'est-à-dire cinq ans avant l'arrivée du Führer au pouvoir. Comme quoi (ceci pour ceux qui, ici, ne le sauraient pas encore), le mouvement national-socialiste n'en est pas à chercher ses justifications après coup. C'est sur cette justification scientifique qu'il s'est fondé, qu'il a progressé et qu'il a vaincu.

L'indication des principales données de chaque chapitre témoignera de la richesse du contenu de l'ouvrage.

Introduction. — Les représentants les plus zélés des sciences de l'esprit (philologues, littérateurs, juristes même) se teignent d'ethnologie ; une science après l'autre ouvre ses portes aux considérations relatives à la race [conçue au sens large, ethnique]. Ce sont les historiens qui sont entrés les derniers dans le mouvement, mais avec d'autant plus de décision. Or, la base de la pensée raciale chez les différents

peuples, c'est leur constitution racique elle-même. Leur type se reflète dans l'idée qu'ils se font de la race. Les compétitions entre les sciences naturelles et les sciences morales ont perdu de leur âpreté, la question de la race jouant précisément le rôle de trait d'union entre elles.

Chapitre I. — Difficultés méthodologiques d'une histoire des races du fait de la préhistoire. Mais l'histoire aussi est pleine d'énigmes. Les vues ont varié. Les noms de peuples créent des quiproquos. Position des esprits par rapport à la race. Position des Juifs à ce sujet. On a réclamé trop tôt des conclusions définitives, mais dans les limites de ce qui est aujourd'hui possible, on a déjà atteint d'importants résultats.

Chapitre II. — Les différentes significations et conceptions du mot « race ». Conscience raciale. Les races principales ont un caractère historique, jouent un rôle, ont une personnalité.

Chapitre III. — C'est à tort qu'on a voulu tracer une limite infranchissable entre la nature et l'esprit. Les sciences naturelles ne favorisent pas le matérialisme. La raciologie joue le même rôle de base pour les sciences de l'esprit que la géologie pour les sciences naturelles.

Chap. IV. — La linguistique, après avoir dominé dans la question raciale, a été remplacée par l'anthropologie. Les langues passent, les races restent. La linguistique ne peut déterminer les affinités sanguines qu'en accord avec l'anthropologie, mais elle ouvre des horizons sur l'histoire et les caractères ethniques. L'anthropologie correspond en somme aujourd'hui à la raciologie.

Chap. V. — Division de l'humanité en races. Polygénisme, monogénisme. Race et milieu. Races mentales = similiraces.

Race et religion. Par opposition à la croyance selon laquelle la religion influencerait les peuples, l'anthropologie pose en principe que c'est la race qui dicte la religion. « L'homme se peint dans ses dieux ». Une religion universelle inconcevable. Représentation divi

ne chez les Sémites et chez les Aryens. La lutte de l'esprit aryen contre l'Eglise sémitisée, en particulier contre l'Ancien Testament. Courants germaniques, indou et iranien.

Génie et race. Les grands hommes représentent mieux leur race que la moyenne.

Chap. VI. — Action, apparemment contraire, en réalité parallèle, de l'hérédité et de la variabilité. Persistance des traits dans les familles. L'hérédité. Action des mélanges. Bons mélanges donnent bonnes races. La valeur égale est le facteur principal.

Transformation de la noblesse au moyen âge qui, d'une classe, devient une race privilégiée. Possibilité de créer une nouvelle noblesse. L'idée de noblesse est l'idée de race sur une petite échelle. Même si la naissance *de jure* ne joue pas de rôle pour la formation d'une nouvelle noblesse, elle le jouera *de facto*.

Chap. VII. — La structure de la société en familles, clans (terme ayant de nombreux sens), tribus et nations. Imprécision de ces termes. La famille, qui est à la base de l'histoire des peuples, est aussi la cellule de la race. La tribu, source des traditions. Peuples, races, nations.

Chap. VIII. — Le rôle des migrations. La plupart du temps, elles durent des siècles ou des millénaires. Ce sont les agents principaux de l'Histoire. Le transfert de populations : nœud de l'histoire raciale.

Chap. IX. — Peuples incultes et peuples civilisés. Relativité de la notion, mais, comme pour tous les phénomènes de la nature, il y a une hiérarchie raciale.

On a attribué à tort aux Sémites de nombreuses acquisitions culturelles. Les représentations supérieures de la divinité ne viennent en particulier pas d'eux.

Chap. X. — Le processus historique à la lueur de la race. Les races de l'Europe. Méditerranéens (Chamites et Sémites). Leur origine. Sémitisation. Les Aryens. L'opposition du sémitisme et de l'aryanisme est le fondement de l'histoire européenne. La lutte se circonscrit aujourd'hui à une opposition du germanisme et du judaïsme.

Rome sous la conduite des Jésuites. Les puissances anglo-saxonnes se rapprochent du judaïsme. La légende de l'oppression des Juifs ; leurs capacités commerciales. La question de l'appartenance de Jésus à la souche juive. Sa doctrine contient un noyau aryen, qui a été développé, depuis, chez les peuples aryens.

Chap. XI. — Les peuples. Leur chaos. Vues pessimistes sur notre avenir. Le prétendu déclin de l'Occident. La conception de la race naît de la vision du monde. Nouveaux idéaux. Aristocratie et démocratie.

Chap. XII. — Raisons d'espérer des éleveurs et des sélectionnistes. L'eugénisme. L'amélioration de l'espèce humaine. Questions médicales.

Conclusion. — Pessimistes et optimistes (GOBINEAU et H. ST. CHAMBERLAIN). La race comme idée, comme science, une des forces motrices des peuples. La démocratie doit être conduite par l'aristocratie. Il faut prendre soin des meilleurs, car il serait beaucoup plus difficile de s'occuper de la masse si la masse existait seule.

L'alliance des Anglo-saxons et des Juifs déclenche le mot d'ordre : *Les Germains ou la nuit !* Du fait de savoir si les peuples qui nous sont apparentés possèdent

les forces nécessaires pour s'engager sur la seule voie normale de l'humanité, dépend non seulement notre sort, mais le leur.

George MONTANDON.

UNE BELLE COLLECTION

Nous n'avons pas encore parlé à nos lecteurs de la belle et intéressante collection que publient, depuis novembre 40, les *Nouvelles Editions Françaises*.

Faisant appel à des auteurs spécialisés dans chacune des branches qu'ils traitent, les N.E.F. sont parvenues à résumer sous le titre « Les Juifs en France », une importante et sérieuse documentation qui constitue en même temps le réquisitoire le plus juste mais le plus implacable qu'on puisse dresser contre l'envahissement juif.

MONTANDON (George). — *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?* suivi d'un *Portrait moral du Juif*. — Tome I de la collection, 93 p., plus 10 portraits hors texte, 1940.

Dans ce petit ouvrage, notre directeur scientifique a résumé l'essentiel de la documentation technique qui permet d'identifier le Juif. Commencer la publication de cette collection par cet aspect de la question montre que l'éditeur a parfaitement compris l'étendue du problème juif et surtout qu'il a voulu le poser sur sa véritable base : le point de vue racial.

Nous n'insisterons pas sur la façon dont MONTANDON s'est acquitté de sa tâche : nos lecteurs sont mieux placés que personne pour juger notre maître, non seulement à son grand savoir, mais encore à ce fait qu'il apporte dans ses écrits une conscience, un souci d'exactitude et de certitude rarement atteints.

MONTANDON n'affirme jamais à la légère et ses assertions sont toujours contrôlables et étayées de sources de la plus précise documentation scientifique.

QUERRIOUX (Fernand). — *La Médecine et les Juifs selon les documents officiels*. — Tome II de la collection, 128 p., 1940.

Dans ce deuxième volume, le Docteur QUERRIOUX apporte des précisions sur l'inimaginable invasion de la médecine française par la horde des circoncis. Là, encore, les textes officiels, les chiffres, les documents indiscutables produits par l'auteur donnent une portée importante à cet ouvrage qui devrait être le *vademecum* de l'ordre des médecins.

Regrettons cependant un dithyrambe sur Charles MAURRAS qui n'a pas sa raison d'être dans ce livre. Sans insister cruellement sur le cas du théoricien de l'A.F., nous ne rappellerons jamais assez à quel point cet homme a été néfaste, combien il est enjuivé et quelle collaboration il n'a cessé d'apporter aux fossoyeurs de l'Anthropologie.

PEMJEAN (Lucien). — *La Presse et les Juifs depuis la révolution jusqu'à nos jours*. — Tome III de la collection, 124 p., 1941.

PEMJEAN est un vétéran de l'antisémitisme et nul ne

pouvait fustiger la presse vendue à la juiverie mieux que ce vaillant et vieux lutteur.

Son souci de précision est tel et son désir de n'épargner rien ni personne est si grand qu'il n'a pas craint de s'en prendre même à certains néo-antisémites tels ceux de l'équipe de la nouvelle *ŒUVRE*. Nous qui, par notre attitude antérieure à cette guerre, pouvons dire que nous n'avons jamais varié, nous avons le droit d'être indulgent pour ceux à qui il a fallu le 14 juin 1940 pour y voir clair, mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver plus que suspecte la manière réticente et tarabiscotée avec laquelle DÉAT et ses collaborateurs parlent du problème juif. Certain récent article du leader de *L'ŒUVRE* est assez fait d'ailleurs pour nous confirmer dans notre méfiance... on a l'impression que DÉAT, de temps à autre, doit jeter du lest à ses anciens — hum ! — amis.

REBATET (Lucien). — *Les Tribus du Cinéma et du Théâtre*. — Tome IV de la collection, 125 p., 1941.

Dans ce quatrième ouvrage, Lucien REBATET, avec la verve et le brio que nous lui connaissons déjà, brosse un tableau saisissant du spectacle français enjuivé et abêti par le fils de Sion.

Il y a dans ce domaine beaucoup à dire et plus encore à faire, et quand on pense que pas un groupement anti-juif n'est encore allé siffler et boycotter les artistes juifs qui s'exhibent dans nos cinémas ou nos music-hall, on en vient à penser que la jeune génération manque de cran.

REBATET en tout cas n'en a pas manqué, ni de courage, et son livre fait honneur à cette collection qu'il faut avoir lue pour pouvoir parler du problème juif en toute connaissance de cause.

Gérard MAUGER.

ÉCHOS

Un heureux démenti. — Dans notre dernier numéro, nous posions diverses questions au Juif NETTER, dit Charles TRENET, et bien entendu, aucune réponse ne nous est parvenue : la cause est donc entendue.

Par contre, nous avons reçu du confrère à qui nous faisons allusion, une lettre fort courtoise dans laquelle il a bien voulu démentir le bruit qui courait avec persistance au sujet de sa fille : elle n'est nullement fiancée avec ledit TRENET.

Nous sommes donc heureux d'enregistrer ce démenti et comme par la même lettre notre distingué confrère nous annonce les prochaines fiançailles de la délicat artiste qu'est sa fille — et qui, elle, porte sur ses traits la pureté de sa race — nous sommes heureux, par avance, de lui adresser nos félicitations.

Le c... innombrable. — Sous ce titre, JE SUIS PARTOUT (9 juin) exécute une bayadère que d'aucuns avaient fait mine de prendre au sérieux, sans doute pour être à même d'apprécier ses « autres » talents : « Dans le même numéro du DROIT DE VIVRE, une âme féminine s'offrait ingénument : « C'est de grand cœur que je vous assure que je suis avec vous pour « protester et lutter contre les persécutions dont sont « victimes les Juifs dans certains pays d'Europe ». Ainsi s'exprimait dame TITAYNA, une des vedettes de PARIS-SUCRE ».

Or, dans JE SUIS PARTOUT du 16, la mégère cherche à donner le change en prétendant n'avoir pas connu la « revue » de LECACHE (en effet, ça n'a jamais été une « revue » !), et en faisant dévier la question sur les « sévices et supplices corporels ».

Sur le premier joint, JE SUIS PARTOUT, par une nouvelle citation du DROIT DE VIVRE, replonge à la fillette le nez entre les lèvres.

Sur le second, voici un passage que, nous, n'avons pas à désavouer (LES CAHIERS DU CENTRE D'EXAMEN DES TENDANCES NOUVELLES, Bruxelles, mai 1938, p. 20) : « En ce qui concerne les femmes, la répression vis-à-vis de celles de moins de quarante ans consisterait à les défi-

gurer en leur coupant l'extrémité nasale, car il n'est rien qui enlaidisse davantage que l'ablation, telle qu'elle se réalise spontanément par certaines maladies, de l'extrémité du nez ». Si l'on s'en était tenu à une mesure de cet ordre, les Juives (y compris celles prétendant ne pas l'être) auraient moins encombré les salles de rédaction. Car nous ne cessons de le proclamer : La mère au foyer ! La femelle au lupanar !

MAURRAS, collaborateur de L'ETHNIE FRANÇAISE. — Fort bien, JE SUIS PARTOUT ! Mais pourquoi Robert BRASILLACH clame-t-il à nouveau la gloire de MAURRAS ? — Sans doute, ce dernier vient de publier *La seule France* et personne ne lui fera grief, ni d'avoir eu quelque lueur, à la veille de la guerre, du danger que courait la France, ni d'avoir entendu la défendre quand elle se battait. Ce qui se prouve, par contre, et pas seulement sur le terrain ethno-racial, c'est que MAURRAS pendant la paix, n'a jamais compris l'Allemagne, ni voulu d'une entente avec elle. Nous lui cédonc la parole sur le terrain économique (il ne s'agit pas d'un texte des époques de guerre, au cours desquelles ce qui s'écrit peut toujours être imputé à la mobilisation de la pensée) :

« Nous examinerons aujourd'hui la vieille thèse éculée de l'élaboration de la paix entre l'Allemagne et la France par la collaboration économique, c'est-à-dire par l'institution de vastes communautés d'intérêts matériels. Les esprits informés et lucides doivent être priés de considérer de plus près ce bobard énorme. Il fait d'abord horreur à toute tête philosophique un peu familiarisée avec le caractère de l'homme éternel.

On en rit de pitié.

En effet, les biens matériels laissés à eux-mêmes, à la loi de leur essence et de leur mouvement, ne sont pas unificateurs, ils sont tout le contraire. A l'inverse des biens spirituels et moraux qui ne diminuent pas quand on les met en commun, les biens matériels fondent à l'usage. Ils se consomment. Divisibles, ils sont

diviseurs. Créateurs de jouissance et de bénéfice, ils sont par là même instigateurs de querelles et de rivalités. Le vicomte de Vogüé, anarchiste d'intelligence, mais qui avait conservé certains instincts traditionnels, disait fortement que la guerre durerait aussi longtemps qu'il existerait une femme et une pièce de cent sous. La monnaie de papier ne suffit pas à faire la paix.

Dans une de ses plus belles encycliques de la guerre, le Pape Benoît XV assignait, entre les premières causes du conflit armé, les plus vieilles passions du cœur des hommes, celles-là mêmes qui sont précisément appliquées à la production et à la répartition économiques, l'avidité, la jalousie, l'envie. Elles n'ont pas fini de jouer entre les marchands d'or et les conducteurs d'hommes. Faire abstraction de leur jeu serait aussi puissamment pensé que d'oublier son arithmétique au moment de faire ses comptes. Le mariage du fer lorrain et du charbon rhénan (deux substances complémentaires) n'est pas un mythe pour demain, puisque c'est une affaire d'hier. Elle a eu sa part dans les excitations de la dernière guerre.

Ces sortes de consortiums ne sont pas sans valeur. Ils ont, comme on dit, leurs possibilités, *mais*, suivant la condition excellente que mit Pascal à tout autre chose *mais jusqu'à un certain point seulement*. Il est, sans conteste, souhaitable et très bon que des intérêts hier ennemis puissent coopérer. Mais, plus la coopération sera forte plus il sera indispensable de la doubler d'une surveillance politique puissante, tant pour soutenir les nationaux contre l'Etranger que pour les mettre eux-mêmes en garde contre un développement excessif de leur propre tendance. Elle devient fausse et folle, du moins pour la France, quand elle est érigée en loi générale par les Say et les Guyot : *la planète est un atelier, le travail doit être divisé entre les peuples comme entre les dépendances d'une même usine*. Ces mots peuvent être utiles pour l'Angleterre qui ne produit qu'une faible partie de sa nourriture. Ils sont encore justes pour l'Allemagne dont le sous-sol compense seul le sol disgracié et le triste climat. Mais ils deviennent pur verbiage appliqués à une contrée comme la France. Là, tout ou presque tout peut être produit. Là, un empire colonial exploité avec bon sens peut parer suffisamment à de rares lacunes. Là, le seul manque grave, le défaut de charbon, peut être corrigé en premier lieu par des accords économiques dérivés de notre politique extérieure et, en second lieu seulement, par des ententes avec le peuple ennemi.

Les produits français sont aussi variés que mal aménagés. Il y manque un gouvernement. Mais le désir de corriger ce mal en produirait un pire s'il nous entraînait à des arrangements économo-juridiques qui présument la plus fausse, la plus menteuse des solidarités d'intérêts, la solidarité du lion et de la gazelle, disait papa Brunetière bien luné pour un jour. » (L'ACTION FRANÇAISE, 6 février 1938).

Cela suffit pour aujourd'hui. La valeur artificielle des solutions de MAURRAS ressort de ses textes et de ce qui ne s'y trouve pas : nous reprendrons l'argumentation quand on voudra. Mais une chose est immédiatement plus grave. Au moment même où MAUJARÈS publie *La seule France*, à reflets collaborationnistes, cet Afro-sy-

riaque à double face ne fait-il pas lancer partout — par le truchement de PUJO, REAL DEL SARTE et JUHEL — le mot d'ordre secret de miser sur de GAULLE ?

Seuls s'en étonneront les ignorants de sa nature félonne !

Aussi, l'alpha et l'oméga de la sagesse, quant à l'Afro-syriaque, se formule-t-il comme suit :

MAUJARÈS doit être fusillé.

Selon ses propres principes.

Sans jugement.

Administrativement.

Manuscrits italiens inédits de MUSSOLINI, CRISPI, D'ANNUNZIO, etc. exposés à Paris. — La librairie « Italia » expose actuellement un ensemble de documents italiens du plus grand intérêt politique et littéraire ; il s'agit d'une centaine de pièces historiques offertes au Fascio de Paris. On y trouve cinq pages autographes de MUSSOLINI où il est question du premier Fascio fondé en Amérique (1921) ; le Duce écrit : « Et un programme me nous l'avons (...) C'est que notre programme n'a pas l'apparat solennel des évangiles sur lesquels on fait des serments pour l'éternité ; il n'a rien d'hieratique : c'est une sorte d'ordre du jour ; l'ordre de notre journée qui peut avoir une durée d'un an, de cinq ans ou d'un siècle. Le programme, le plan de notre travail, nous l'avons et nous le mènerons à bon port. » Puis un remarquable brouillon du discours préparé par CRISPI à l'occasion de la commémoration de GARIBALDI à Palerme (mai 1892) ; six lettres du promoteur de l'indépendance italienne, Vincenzò GIOBERTI, l'auteur du *Primato*, dans lesquelles il explique les raisons de l'insuccès de son livre. Une étrange charge de D'ANNUNZIO sur un fanion aux couleurs d'Italie, nous renseigne sur le cri de ralliement des fascistes : c'est le bien connu *Eia ! Eia ! Eia ! — Alalà !*, mais de juin 1918, en pleine guerre européenne, quatre ans avant la Marche sur Rome.

De D'ANNUNZIO on trouve aussi une page d'une singulière actualité : *La justification de l'action de Zara* ; on y lit : « Nous avons dû chasser de la ville certains de ces scribes américains à la solde des ignobles feuilles de voleurs de New-York et de Chicago qui avaient été envoyés ici avec la consigne de ne rien comprendre, de ne rien voir, de ne rien entendre, voire de mentir lâchement... d'un côté il y a l'homme d'outre-Atlantique, à la mâchoire bestiale, au teint rose, aux pieds plats, au squelette de man-drill... »

Remarquons encore que cet ensemble contient un ouvrage inédit de TOMMASEO, le père de la langue italienne moderne ; c'est *Meditazioni*, divisé en soixantedix chapitres où Nicolo TOMMASEO développe son rêve chrétien

La même librairie « Italia » a ouvert ses locaux du premier étage à la riche galerie de tableaux du peintre Luigi MORETTI — Parisien depuis 1910. A côté d'une collection de vues de Venise, kaléidoscopique dans la variété de ses teintes, la palette de l'artiste nous entre-du Paris que nous aimons, et de la verdoyante Nortient principalement, en couleurs plus de chez nous, mandie.

BILLET POLITIQUE

Puisque je veux, dans ce billet, souligner chaque mois le fait politique ayant la plus grande portée au regard de nos doctrines ethno-raciales, je dois rappeler le congrès qu'a tenu, à la Mutualité, le Parti Populaire Français, le dimanche 25 mai, et dont je n'ai pu entretenir nos lecteurs dans notre dernier numéro qui était déjà sous presse à cette date.

Jacques DORIOT, dont la clairvoyance politique est évidente et reconnue même par ses adversaires, n'a pas craint de proclamer : « **Pour la première fois en France, un parti politique inscrit la question ethno-raciale à son programme** », et s'appuyant sur la plus sérieuse étude de la question, ce Chef, qui a le don de saisir et de traduire, a tracé les grandes lignes d'un programme ethnique, dont il semble, jusqu'à présent, seul capable de mener à bien la réalisation.

Je ne voudrais pas ici prendre parti ; j'y ai entretenu mes lecteurs de la création du R. N. P. avec la plus grande impartialité et la plus vive sympathie.

Mais je dois à la vérité de souligner la différence d'attitude entre un homme comme DORIOT et par exemple l'équipe DEAT.

D'un côté, dans la bouche du chef du P. P. F. une franchise brutale, nette et saine ; de l'autre, chez le leader de L'ŒUVRE, réticences, faux-fuyants, discriminations, distinguos.

Je n'aime pas ça.

Compromettons-nous ! Comme a dit CELINE. Pour ou contre le Juif ! Pour ou contre l'Anglais ! Pour ou contre le Maçon !

Collaboration ! Oui, mais totale... ou alors proposez autre chose !

Ce qu'il y a pour nous de plus saisissant dans le discours de DORIOT, c'est qu'il ait situé le problème juif à sa juste place.

L'antisémitisme n'est pas un panneau-réclame, un argument-tambour pour faciles battages ; si importante que soit cette affaire, elle n'est qu'un des aspects de la grande question raciale, et le Chef du P. P. F. a fort bien compris que la première place doit être laissée au souci de sauvegarder et d'améliorer les éléments raciaux de notre population.

Il a fort bien souligné aussi la différence qui existe entre deux choses trop souvent confondues : améliorer **la génération, la race**, par l'hérédité (sélection, eugénisme, etc...) et améliorer **l'individu** par des mesures de développement postérieures à la naissance (sport, vie au grand air, etc...).

■ ■

Un autre chef politique, Jean BOISSEL, a dit ce mois-ci des choses à retenir sur le danger que court le nouvel Etat français à prendre une allure de plus en plus cléricale. La liberté religieuse est une de celles dont l'esprit humain a le plus grand besoin ; mais c'est déplacer singulièrement les personnages et leur faire jouer un rôle auquel eux-mêmes — par leur propre vocation — ne se sont pas destinés que de faire des maires avec de braves curés et des « conseillers » municipales avec de respectables bonnes sœurs !

À mon sens, de telles mesures ne servent pas l'Eglise, et, si j'étais catholique pratiquant, je tremblerais autant pour ma secte que pouvait le faire pour Israël ce sage rabbin qui, **Blum regnante**, voyait dans cet excès d'élévation une position aussi périlleuse que celle du Capitole... qui, comme chacun sait, est bien près de la Roche tarpéienne !

■ ■

Le Rassemblement National Populaire a tenu lui aussi un grand Congrès ce mois-ci.

De bonnes choses ont été dites, mais le problème ethnoracial ne préoccupe pas ce parti.

Car ce n'est qu'un parti.

De rassemblement : point.

L'ancien Mouvement Social Révolutionnaire (M. S. R.) de DELONCLE a commis cette grosse erreur de prendre au R. N. P. une position ouvertement dominante.

DELONCLE est un homme énergique et sincère qui mérite toute la sympathie des vrais nationaux, mais en réservant exclusivement à ses hommes tous les postes importants du R. N. P., il a perdu l'occasion de créer un véritable **rassemblement** et n'a fait de ce groupement, qui aurait dû être une sorte de vaste fédération, qu'un simple M. S. R. élargi.

Il eût été plus profitable à la France que les Chefs du R. N. P. accueillissent sans préférences, avec égalité et cordialité, tous les bons éléments, tous les chefs révélés de tous les partis nationaux racistes et collaborationnistes.

Lorsqu'on entretient de politique générale un militant de la base, de chez DELONCLE, de chez DORIOT, de chez DE LAUNAY, de chez COSTANTINI, de chez CLEMENTI, de chez BOISSEL, ou tout autre groupe **social et national**, on s'aperçoit combien ces hommes sont d'accord et sur la doctrine et sur la politique générale et sur les moyens d'application à employer. Bien souvent même, s'ils suivent un chef plutôt qu'un autre, ce n'est pas exclusivement parce qu'ils connaissent et admirent particulièrement cet homme, mais parce que le hasard des rencontres, des lectures ou des amitiés les a amenés à fréquenter tel ou tel groupement plutôt que tel autre.

Qu'on songe un peu à ce que représenterait un véritable Rassemblement National, **un parti UNIQUE** groupant tous les nationaux sans exclusion !

Quelle force ! Quelles possibilités pour refaire vite et bien la vraie France !

Qu'on imagine tous ces leaders et leurs états-majors — qui sont tout de même en majorité des hommes de valeur et dont certains sont de véritables chefs politiques ayant fait leurs preuves — réunis en un seul faisceau, en un seul grand conseil national !

Qu'attendent-ils pour le faire ?

Qu'attendent-ils pour s'entendre entre eux ? Qu'attendent-ils pour désigner celui qui doit être l'épi, émergeant un peu plus que les autres de la gerbe : le chef des chefs ?

Ou alors qu'attendent-ils pour s'effacer, renon-

gant à des ambitions personnelles, parfois légitimes, certes, mais qui font obstacle à l'union générale, pour se retirer s'il le faut et permettre le rassemblement réel de leurs hommes, rassemblement déjà fait dans les cœurs et dans les esprits des simples militants.

Je pose la question, mais sais fort bien que, seul, un homme assez fort, assez clairvoyant, assez haut placé au-dessus des histoires de boutique ; seul un arbitre — qui interviendra, espérons-le, et ne sera peut-être pas celui qu'on imagine — pourrait tran-

cher cette question et donner à la France ce parti, cette grande équipe qui lui manque en ce moment.

En effet, notre gouvernement, si excellent soit-il, avec un chef tel que l'amiral DARLAN — au-dessus de tout reproche — et sous l'égide du très noble et vénéré Maréchal PETAIN, n'en a pas moins l'air d'une vaste Administration, automatique et guindée.

On ne fera la Révolution Nationale qu'à Paris, avec une **élite populaire** (à défaut de la masse qui se vautre dans la bêtise gaulliste). Cette équipe de salut existe, mais elle est encore à **rassembler**.

G. MAUGER.



BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Titre ou qualité :

Durée de l'Abonnement :

Ci-joint, chèque ou mandat de :

Tarif d'abonnement : Un An : 50 fr.

Six mois : 28 fr.

LA
CHANCE



Faites un geste
vers elle
elle peut faire un geste
vers vous



PRENEZ VOTRE BILLET DE LA
**LOTÉRIE
NATIONALE**

S. PENNATA

Membre de la Compagnie
des Conseils Juridiques de la Seine

46, Rue de Dunkerque (9°)

Téléph. : TRU. 20.06



**RENSEIGNE
CONSEILLE
DÉFEND**



CONSULTATIONS : le jeudi de 15 à 18 heures

Un livre vraiment gai !

Les Derniers Bohèmes

(Souvenirs d'un Montmartrois)

par **Louis TOURNAYRE**

Dans une présentation nouvelle pour 3 fr. 50

Le texte d'un volume normal de 252 pages

Ce qu'en dit la presse :

M. Louis Tournayre est un Montmartrois de longue date. Il connaît, par suite, la Butte et ceux qui l'ont fréquentée à l'époque héroïque : les Salis, les Bonnaud, les Montoya et autres Depaquit. Et comme il ne manque pas de verve, — il s'en faut ! — il rapporte sur les uns et sur les autres des anecdotes qui valent leur pesant de rigolade.

Evidemment ! Les jeunes filles feront mieux de lire des ouvrages un peu plus académiques, car celui-ci, avec ses farces d'étudiants et son ton rabelaisien, risquerait de les effaroucher ; mais les grandes personnes, qui n'ont pas les mêmes scrupules, prendront quelques quarts d'heure de joyeux délassement.

Tournayre rappelle Alphonse Allais, — et ce n'est pas là, sous ma plume, un mince éloge.

B. H., dans « Détente ».

Ces souvenirs d'un Montmartrois rajeuniront les vieux et amuseront les jeunes...

R. J. C., dans « L'Appel ».

Lisez « **LES DERNIERS BOHEMES** » : Partout, 3 fr. 50.

